

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

Séance du 30 septembre 2019

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

| | |
|--|-----------|
| ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL | 4 |
| APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 17 JUIN 2019 | 35 |
| RAPPORTS PONCTUELS | 36 |
| <i>N° 201 – Convention de gestion des équipements mobiles pédagogiques dédiés aux élèves empêchés</i> | 36 |
| <i>N° 202 – Projet du Département pour la réhabilitation des Haras</i> | 37 |
| <i>N° 301 – Demande de subvention dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'inclusion numérique</i> | 44 |
| <i>N° 302 – Avis sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)</i> | 47 |
| <i>N° 303 – 4^{ème} individualisation des aides</i> | 54 |
| <i>N° 401 – Utilisation du FID au profit de l'association Handisport Pontarlier Morteau Maîche et de l'association le soleil brille pour tout le monde</i> | 61 |
| <i>N° 402 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental</i> | 61 |
| <i>N° 403 – Ressources humaines</i> | 61 |
| <i>N° 404 – Exonérations fiscales 2020</i> | 62 |
| <i>Motion relative au projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le Doubs</i> | 68 |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Séance du 30 septembre 2019

Débats in extenso

La séance est ouverte à 9 h 00, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

Etaient présents :

Annick JACQUEMET, Philippe ALPY, Virginie CHAVEY, Thierry MAIRE DU POSET, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Ludovic FAGAUT, Béatrix LOIZON, Philippe GONON, Florence ROGEBOSZ, Denis LEROUX, Pierre SIMON, Vice-présidents.

David BARBIER, Frédéric BARBIER, Françoise BRANGET, Serge CAGNON, Marie CHASSERY, Philippe CLAUDEL, Christine COREN-GASPERONI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Catherine CUINET, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN (*pour le vote des rapports*), Magali DUVERNOIS, Gérard GALLIOT, Jean-Luc GUYON, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Géraldine LEROY, Michèle LETOUBLON, Alain MARGUET, Rémy NAPPEY, Danièle NEVERS, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Etait excusé (représenté), le Conseiller départemental suivant :

Alain LORIGUET a donné pouvoir à Odile FAIVRE-PETITJEAN

Etait absente, la Conseillère départementale suivante :

Marie-Laure DALPHIN pour le vote de la motion.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*
* * *

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Bonjour à toutes et à tous. Le quorum est atteint. Certains doivent nous rejoindre. Je dois vous présenter les excuses de notre ami Alain LORIGUET. Il pensait être là ce matin. Peut-être qu'il pourra nous rejoindre un peu dans la matinée ? En attendant, Odile, je te propose de prendre son pouvoir. On a aussi des personnes excusées : le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, M. Dominique ROY ; il devrait être représenté par M. JEANBOURQUIN, qui va sans doute nous rejoindre.

En secrétaire de séance, nous aurons Thierry VERNIER. Vous en êtes d'accord ? Lui aussi. A l'unanimité. Je vous remercie.

Le groupe majorité dépose une motion qui vous sera distribuée. Si on peut la partager ensemble, on le fera. Je vous en avais déjà parlé, donc concernant les services fiscaux.

Vous avez aussi un petit livre sur votre table concernant Courbet. Vous en ferez bonne lecture.

Puis, ainsi que les calendriers actualisés pour les commissions internes du deuxième semestre 2019.

Cet après-midi également, nous ferons une suspension de séance à 15 heures. Je vous propose de nous retrouver dans le hall de la présidence. L'ensemble des agents qui souhaitent se joindre à nous pourront nous y rejoindre ou rester sur place donc à 15 heures. Il y a quelque chose de prévu à l'esplanade des droits de l'homme, mais vu que nous sommes en séance ce sera un peu compliqué donc nous pourrions avoir un moment de recueillement aujourd'hui à 15 heures dans le hall.

Chers collègues, M. le Contrôleur général, M. le Payeur départemental, chers collaborateurs, je ne voudrais pas ouvrir cette session de rentrée sans rendre un hommage ému au Président Jacques CHIRAC qui nous a quittés en fin de semaine dernière, celui qui démontra tout au long de sa vie un amour absolu, viscéral pour la France et pour les Français, celui qui sut incarner une France de la diversité comme des terroirs et rassembler la Nation lorsque l'essentiel fut en jeu. En cette journée de deuil national, je vous demande de bien vouloir en hommage à sa mémoire observer une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence.)

Je vous remercie.

Nous nous sommes quittés au début de juillet et notre session de rentrée est l'occasion de partager avec vous de bonnes nouvelles estivales et parmi elles je vais en citer quelques-unes : l'affluence au Musée Courbet dans les manifestations organisées pour le bicentenaire, j'en profite pour remercier encore tous les territoires qui ont participé ; le passage du tour de France, qui a sillonné nos routes ; les visiteurs qui se pressent à la Saline pour l'hommage au festival Woodstock et puis, bien entendu, toutes les belles manifestations que nous avons pu avoir durant cet été.

Nous pouvons nous réjouir ensemble de l'attractivité de notre département. Mais comme l'an dernier, nous avons été confrontés à des problématiques importantes, liées à notre environnement, proche ou plus lointain.

Tous, nous avons été interpellés par les images qui nous parvenaient de l'Amazonie en flamme, des Bahamas inondés.

Tous, nous avons été concernés au quotidien sur nos cantons par la canicule, les nouveaux épisodes de sécheresse, l'eau qui devient rare et le Doubs par endroits asséché. Chacun de nous (agriculteurs, habitants, élus, citoyens) est aujourd'hui appelé à trouver des réponses adaptées, pertinentes.

Au sein de la collectivité, les conditions de travail de nos agents par exemple ont fait l'objet de toute notre attention.

Nos bâtiments eux aussi ont souffert des conditions climatiques. Il a fallu fermer temporairement l'atelier de Gustave Courbet à Ornans pour le préserver des variations d'humidité.

Nous avons souhaité être réactifs et nous nous sommes adaptés dans des délais brefs, conscients de nos responsabilités, conscients de l'impact du changement climatique sur nos politiques publiques, conscients aussi de la pérennité de ce changement et volontaires pour y faire face.

Nous sommes également déterminés dans notre action en faveur du développement durable dans toutes ses dimensions : environnement, humain, économique.

Déterminés, nous le sommes sur le logement par exemple. Nous avons amélioré l'accompagnement technique des ménages en proposant une assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation de diagnostics thermiques. Dès à présent, nous agissons concrètement sur l'amélioration du niveau de performance énergétique.

Pour nos agriculteurs, les aides apportées portent leurs fruits. Nous encourageons les investissements permettant une meilleure adaptation des exploitations agricoles au changement climatique. Cela passe entre autres par le renforcement des aides financières que nous leur apportons. Je vous rappelle le chiffre : plus 370 000 € sur deux ans.

Dans nos collèges, nous avons donné avec succès un coup d'accélérateur en faveur des circuits courts et la réduction des déchets. En trois ans, c'est une économie de 60 tonnes de produits qui a pu être réalisée.

Sur les territoires, nous mettons l'accent sur la transition et l'efficacité énergétique, encourageant les projets respectueux de l'environnement : chaudière à bois, réseau de chaleur ; développant les modes doux de transport avec la réalisation de plus de 6 pistes cyclables ; soutenant les actions de préservation de notre patrimoine dans les espaces naturels sensibles. Notre implication est particulièrement conséquente sur l'eau, notre bien commun : soutien financier aux projets locaux, assistance technique, conseils et expertises apportés aux collectivités.

Plusieurs temps forts nous ont réunis sur cette thématique : Doubs Day et conférence de l'eau à la toute fin du mois de juin, conférence des exécutifs début septembre, où vous étiez nombreux avec les représentants des EPCI. Nous aurons également le carrefour des collectivités locales le 10 octobre.

Ces temps forts consolident davantage encore l'équipe que nous avons formée autour du projet C@P 25.

En cette période de mercato politique, je connais les aspirations de chacun et je tiens à le redire ici : ce qui compte et ce qui fait ma fierté c'est qu'ensemble, malgré nos différences, nous avançons de manière cohérente, soudés, en regardant vers l'avenir.

Aujourd'hui, nous voici donc repartis pour une année et nous reprenons le chemin non de l'école mais de nos travaux, emmenés à bonne allure sur la voie d'une collectivité qui avance, un chemin rythmé par les arrivées et les départs.

Nous comptons 2 nouvelles directrices adjointes : tout d'abord, à la DRIT, Odile VANNIERE, qui est ici parmi nous et à la DESC, Pascale CUQ. Je ne crois pas qu'elle soit là ce matin, en tout cas vous aurez l'occasion de la voir très prochainement. Bienvenue à ces collaboratrices qui nous rejoignent et viennent renforcer deux directions opérationnelles particulièrement actives.

Parmi les départs, je tenais particulièrement à saluer Christian MOREL, qui a fait valoir ses droits à la retraite après de nombreuses années d'un investissement sans faille, tout d'abord au sein du groupe minoritaire, puis à mon Cabinet depuis 2015. Alors après une période d'intérim de courte durée, je vous présenterai le nouveau Directeur de Cabinet dès notre prochaine plénière puisqu'il arrivera le 14 octobre ici dans notre belle maison.

Notre chemin a également été rythmé par des départs tragiques. Cet été, 3 agents du Département sont décédés : Mme Zineb FAIZ, adjointe administrative à la Direction de l'autonomie (à 53 ans), Mme Régine BRAHIER, assistante familiale en activité au pôle enfants confiés de Besançon (à 61 ans) et Mme Corine ARNOUX, agent au collège Voltaire à Besançon (à 55 ans). Nous nous associons à la peine de leurs proches et de leurs collègues qui ont été affectés par ces départs prématurés.

Sur ce chemin qui n'est pas une grande ligne droite, parfois parsemé d'embuches, de ralentisseurs, de virages, nous continuons d'avancer sûrement, ensemble.

Nous suivons attentivement les différentes réformes en cours qui ne manqueront pas d'impacter notre collectivité : réforme de la fonction publique, des retraites, projet de loi santé, mobilité, ou d'engagement dans la vie locale. La loi sur la dépendance retient particulièrement notre attention. Nous connaissons la situation difficile des personnels de nos SAAD et de nos EHPAD. Ils sont en souffrance et en attente d'avancées concrètes et nous y travaillons.

Ces réformes impacteront notre département, nos personnes âgées, nos élus, nos agents, nos concitoyens, nos établissements, nos routes. Mais ne comptez pas sur moi pour céder au pessimisme. Je souhaite que nous abordions ces réformes avec le volontarisme qui convient.

Et en attendant une plus juste compensation de cette solidarité envers les plus fragiles qui est au cœur des préoccupations de nos territoires, nous continuons d'assumer efficacement notre mission de chef de file de l'action sociale.

L'actualité sociale fait toujours l'objet de notre attention et de notre vigilance. Nous comptons bien en effet nous associer pleinement à la démarche lancée au niveau national au grenelle sur les violences faites aux femmes.

Le contexte est indigne de notre démocratie.

Nous avons tous ce chiffre en tête, je pense qu'il est encore de rigueur aujourd'hui : 106 victimes depuis le début de l'année.

Dans le Doubs, nous nous sommes déjà saisis de cette cause. Il y a eu, par exemple, l'achat de 2 téléphones graves dangers. Mais surtout, au plus proche des citoyens, notre action de prévention avec la gendarmerie, les CPEF, les associations qui interviennent sur le territoire dans le cadre des violences conjugales. Il y a aussi au quotidien et je veux le rappeler, nos 300 travailleurs sociaux qui sont fortement mobilisés.

Enfin, un autre sujet d'actualité, il y a la question récurrente de nos routes, avec la très forte augmentation de la mortalité cet été : 18 % de décès en plus ce mois d'août.

En arrière-plan sur ce sujet, la question d'un éventuel assouplissement de la limitation à 80 kilomètres heure sur les routes départementales. Sous le feu des critiques et des controverses, l'Etat a choisi de renvoyer la balle dans le camp des Départements. Avant toute prise de décision à l'emporte-pièce, j'ai souhaité consulter l'ensemble des élus du territoire : les maires, les présidents d'EPCI et puis aussi les associations. Tous ont été invités à renseigner un questionnaire. Mon objectif est de recueillir les avis de tous les acteurs et de dresser un état des lieux des routes accidentogènes pour ajuster au besoin la vitesse.

Force est de constater que sur certaines portions de nos routes départementales, il est en effet impossible de rouler à 80 kilomètres heure au vu de la dangerosité, sur d'autres nous pouvons en toute sécurité rouler à 90 kilomètres heure. Cela dépend des lieux et de leur configuration.

J'ai demandé la tenue d'une commission départementale de la sécurité routière à M. le Préfet dès le 12 juin. Vous le savez, la loi d'orientation et mobilité est actuellement renvoyée en seconde lecture. Tant que cette loi ne sera pas promulguée, la commission ne pourra se réunir. Il faut donc patienter, alors que nos concitoyens sont en attente d'actions ou, à tout le moins, de réponses.

Par ailleurs, le comité d'experts du conseil national de la sécurité préconise dans son rapport publié en juillet que les tronçons ramenés à 90 kilomètres heure doivent avoir plusieurs points : être supérieurs à 10 kilomètres, ne pas comporter d'habitation à proximité, pas d'intersection, pas de tourner à gauche, avoir une ligne blanche continue avec avertisseur sonore, ou un mur entre les 2 voies. On n'y est pas encore, vous l'aurez compris.

En tout état de cause, l'entretien de nos routes, de nos ponts, la prévention et la sécurité routière sont une priorité de notre projet de mandat C@P 25.

Le Département est un acteur engagé : nous réalisons des opérations dans les collèges, organisons le challenge de la sécurité routière, nous avons créé un comité des usagers de la route.

Sur ce chemin, pour les territoires, avec les partenaires locaux, nous avançons. Et si nous avons parfois des désaccords, je pense pouvoir dire que nous pouvons nous retrouver pour travailler ensemble à changer les choses dans le sens de l'intérêt général. C'est la marque de fabrique qui guide notre action : concertation et travail en commun, avec les élus du territoire ; accompagnement. Marque de fabrique qui permet à ce jour une très bonne avancée des contrats P@C, notre action phare pour les territoires. Certains estimaient qu'elle était vouée à l'échec. Aujourd'hui, 1 000 projets recensés, 482 déjà déposés, une vraie et une belle dynamique. Nous avons notifié la moitié des projets, 12 M€ déjà engagés pour plus de 80 M€ d'investissement sur l'ensemble du département. Voilà des retombées certaines pour le territoire. Et un engagement de mandat, l'investissement de 350 M€ tenu.

D'autres dossiers arrivent. Il y aura prochainement celui très important du conservatoire de Montbéliard dont les travaux ont été lancés fin août. Un très beau projet pour le nord Franche-Comté que nous soutiendrons à hauteur de 2 M€. Nous étions d'ailleurs très nombreux à Montbéliard pour ce premier jet j'ai envie de vous dire.

Actuellement, nous travaillons comme nous l'avions annoncé à la clause de revoyure. Dispositif souple, apprécié des EPCI, qui nous permet de réajuster selon les besoins les particularités de chacun, de mutualiser, d'apporter notre expertise et plus que jamais d'être présents aux côtés des élus locaux. J'irai à leur rencontre avec vous puisque vous y êtes invités et si vous le souhaitez, à partir du 22 octobre prochain, pour tenir des réunions sur tous les territoires.

Cette préoccupation majeure être présent sur les territoires, nous la portons également avec le dossier des maisons France service. Vous le savez, ce dossier a été présenté comme une des réponses du Gouvernement à la crise des gilets jaunes et au grand débat. Plusieurs maisons de service au public du département, 7 exactement pourront d'ores et déjà obtenir l'homologation dès le 1^{er} janvier 2020. Pour les autres qu'il nous faudra accompagner, je co-piloterai demain une réunion de concertation avec M. le Préfet, réunion à laquelle nous avons convié les élus et les opérateurs des maisons de service au public. Il nous faut travailler en partenariat, développer ces partenariats afin de les accompagner au respect du cahier des charges, je dois le dire, complet et exigeant.

Il est bien question ici, au-delà des effets d'annonce, de parvenir rapidement dans le Doubs à la création d'au moins une maison France service par canton.

Notre Département est en avance sur ce dossier. Nous sommes pionniers. Il nous faut désormais capitaliser notre avance. C'est pourquoi je m'investis fortement dans ces échanges.

Dans ce même objectif, faciliter les démarches administratives des usagers, garantir un service de proximité au citoyen, j'ai interpellé la DGFIP. Vendredi dernier encore, j'ai rencontré M. ROYER, son Directeur, pour lui rappeler l'importance de la présence des services de proximité sur tout le département.

Nous comptons fermement voir appliquer l'engagement d'un service des Impôts par canton dans chaque maison France service.

C'est pourquoi il me semble important ce matin de vous proposer le dépôt d'une motion relative au projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le Doubs.

Ces fermetures annoncées nous préoccupent car elles préoccupent nos habitants. On ne peut pas annoncer davantage de services de proximité et dans le même temps fermer des trésoreries locales qui sont utiles à nos concitoyens. Il faut veiller à maintenir une présence équitable.

Vous l'aurez compris, l'heure est aux projets en partenariat. Ce matin, il y en a un d'importance sur lequel nous avons à nous prononcer : le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité sur les territoires (SRADDET).

Nous apprécions avoir été associés pleinement depuis 3 ans à l'élaboration du rapport et le traitement de certains sujets comme celui de la gestion de l'eau nous satisfont.

Nous adhérons à la démarche de mise en réseau des initiatives locales. Je le disais à l'instant, c'est notre marque de fabrique. Cependant, à la lecture de ce volumineux document, force est de constater et je le déplore, que nos arguments sont pour certains tout simplement passés à la trappe.

Aussi, je tiens à le redire, notre avis et nos actions doivent être entendus et pris en compte.

En matière de développement durable, les espaces naturels sensibles ne sont mentionnés qu'une fois et entre parenthèses dans le document. C'est mettre de côté une action forte de notre Département.

Sur la question du réseau routier d'intérêt régional, notre demande n'a pas été entendue.

Sur celle de l'équité territoriale, on cherche toujours la complémentarité Dijon/ Besançon. Quant à la ville de Montbéliard, elle n'apparaît même pas sur les cartes.

Le document passe complètement à côté de notre lien fort avec la Suisse, pourtant essentiel pour le Doubs.

Enfin, sur la question de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain, nous avons de grosses inquiétudes. Les règles de prescriptivité pourraient être difficiles à mettre en pratique, dans un contexte national qui n'est pas encore complètement limpide puisqu'une nouvelle et énième commission vient d'être créée.

Alors, nous adhérons à la philosophie globale du SRADDET, mais nous restons vigilants. C'est pourquoi je vous proposerai tout à l'heure d'émettre un avis réservé au schéma.

A l'ordre du jour de notre séance et dans le cadre de notre stratégie de développement du numérique éducatif, vous n'aurez pas manqué de remarquer un rapport sur l'achat d'un robot de télé-présence, destiné à rapprocher des enfants malades empêchés de participer physiquement, de leur classe, des professeurs, de leurs camarades, car il est important de continuer à parler la même langue, même quand les aléas de la vie nous éloignent les uns des autres, pour favoriser le lien social. C'est un enjeu de notre époque, ne pas rompre le lien, parler la même langue, ou tout au moins rapprocher nos dialectes, être surtout attentifs au bénéfice des avancées technologiques.

Je suis fière de vous annoncer sur ce sujet qui me tient à cœur, l'aboutissement pour la fin de l'année 2019 du câblage et de l'équipement en tablettes de tous les collèges. Pour mémoire, ce sont 6 M€ investis dans le cadre de C@P 25, là encore directement pour les territoires, pour nos jeunes. Je sais que certains me diront le câblage est une chose, mais quid du reste ? Il nous faut partir d'un point précis et nous allons travailler pour que toute la mise en réseau soit la plus opérationnelle et la plus juste possible dès que nous le pourrons avec l'ensemble de nos collaborateurs.

Cette année, la rentrée scolaire dans les collèges était placée sous le thème du développement durable.

Le mot d'ordre, je pense qu'il ne vous a pas échappé : « ton Département agit pour toi et la planète ».

Les uns et les autres, vous irez vous aussi à la rencontre des élèves de sixième sur vos cantons pour leur remettre les traditionnels dictionnaires. Certains ont déjà commencé. Vous le verrez, les échanges sont riches : action du Département sur la rénovation des locaux, sur la qualité de l'air, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri, la mise en place d'économiseurs d'eau sur toutes les chasses d'eau et la perspective d'installer une ruche connectée dans chacun de nos collèges. Vous avez, en tout cas pour les membres de la troisième commission, eu une belle démonstration me semble-t-il pas plus tard que la semaine passée.

Enfin, en ce qui concerne la promotion de notre plateforme agri-local, du bio et des circuits courts dans nos collèges, le Département n'attendra pas les instructions de la loi EGalim pour être exemplaire et d'assurer le bien-mangé dans toutes nos cantines.

Les interpellations des jeunes collégiens que j'ai rencontrés sont stimulantes. Elles nous poussent à avancer, à innover, à aller encore plus loin.

Plus que jamais, je nous souhaite d'être à l'écoute et en action car demeurer les bras croisés est le plus sûr moyen pour nous de ne pas avancer. Un précepte sage qui nous encourage, nous pousse à l'action, à l'engagement. C'est tout l'objectif de la démarche « partageons nos sports », démarche globale de territoire qui verra se décliner de nombreux projets en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans la dynamique des jeux olympiques et paralympiques 2024.

Nous sommes à présent rentrés dans la phase active de cette démarche.

Nous avons candidaté au label « terre de jeux », label qui récompensera la volonté du Département, son rôle catalyseur, fédérateur en termes d'innovation pour le handicap, d'accessibilité et de célébration de l'esprit olympique.

Il s'agit de favoriser la pratique sportive des personnes handicapées, leur inclusion, l'adaptation de nos infrastructures et clubs sportifs mais également de permettre à chaque habitant du Doubs de participer à la magie des JO par l'organisation d'événements sur le territoire.

Le projet autour des haras de Besançon est à ce titre un projet emblématique.

Au croisement de toutes nos démarches en faveur de l'inclusion sociale, nous avons initié une réflexion autour des haras, avec un comité d'experts en juillet dernier sollicité pour tous nos événements partenariaux et depuis une quinzaine de jours des ateliers de travail thématiques ont démarré.

Je présiderai une réunion de tous les volontaires le 26 novembre prochain, volontaires qui constituent une communauté de projets.

Les élus seront le moment venu, bien entendu, associés à toutes ces démarches.

Nous construirons ensemble une cité inclusive, une belle opportunité pour chacun d'intégrer un projet innovant, d'envergure, que nous inaugurerons en 2024.

Voilà le cœur du rapport proposé à votre approbation tout à l'heure.

Vous l'avez compris, le projet des haras prend place au sein d'une dynamique beaucoup plus large et ambitieuse, qui commence dès maintenant et aboutira en 2024, mais dont nos concitoyens garderont le bénéfice longtemps après la flamme olympique repartie.

Ainsi, je souhaite une collectivité en action, une collectivité qui avance, une collectivité qui regarde vers l'avenir, celui de nos territoires et de leur aménagement, celui de nos enfants et de leur éducation, celui de chacun de nos concitoyens, celui de notre planète, une collectivité qui malgré un contexte politique disons particulier travaille en cohérence et garde en tête cet objectif stimulant, celui d'agir concrètement et efficacement pour les territoires et les habitants.

Je vous remercie.

Je passe la parole à Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente. Tout d'abord, en ce jour qui est celui d'un deuil national, le pays tout entier rendant hommage à l'homme qui fut son Président entre 1995 et 2007, nous tenons à saluer la mémoire de Jacques CHIRAC et tout particulièrement l'engagement qui avait été le sien en faveur de la préservation de la planète.

Alors que la forêt amazonienne n'en finit pas de brûler, vous l'avez rappelé, au lendemain de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, nous voulons nous souvenir que Jacques CHIRAC avait eu la lucidité de tirer la sonnette d'alarme, avec cette phrase restée dans les mémoires : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs », qu'il avait prononcée au sommet de la terre à Johannesburg en 2002. Car, oui, s'il est un épisode sur lequel nous souhaitons revenir aujourd'hui au sein de cette assemblée, c'est son discours de Johannesburg en 2002, discours traduit en acte, avec la révision constitutionnelle de 2005 où la charte de l'environnement a été adossée à la constitution, un pas en avant qui a inscrit l'écologie humaniste au cœur de notre pacte républicain et que nous lui devons.

Cette charte de l'environnement, nous l'appelons de nos vœux à l'échelle du département. C'est un plan pour le climat et la préservation des ressources, décliné en actions concrètes, qui devrait accompagner le rapport dédié au développement durable à venir. Cela pourrait être aussi, puisque nous en sommes à la clause de revoyure des contrats P@C, une éco-conditionnalité imposée aux communes et intercommunalités pour que les nouveaux projets qui intégreront le nouveau dispositif soient éligibles aux aides départementales.

Nous constatons avec satisfaction que sous notre impulsion certains chantiers ont été lancés : mousses économie d'eau dans les sanitaires et composteurs. C'est réalisé à l'Isle-sur-le-Doubs où vous, Madame la Présidente, étiez présente pour la rentrée. Mais ce n'est pas le cas encore partout. Espérons que cela viendra vite car les choses semblent avancer. Je dis « semble » parce que nous n'avons aucun retour sur ces opérations. Or, votre discours de ce matin, quand bien même elles font suite à nos propositions, vous remarquerez à ce titre notre constance, on sent une prise de conscience au niveau de la collectivité et ajoutée à l'implication forte empreinte de sincérité de certains collègues, nous l'enregistrons vraiment comme un point positif.

Nous avons entendu tout de suite les actions positives que vous avez décrites, les appuyant sur des chiffres dont nous n'avons pas été préalablement destinataires. Nous en prenons acte avec satisfaction et sollicitons une réflexion au niveau politique avec un corps suffisant pour étayer un véritable programme d'action clair, précis, connu de tous y compris des habitants car vous l'avez dit et rappelé avec raison, la préservation de l'environnement est bien l'affaire de tous. Sauf à ce que celui-ci existe sans avoir été communiqué, il semble qu'il n'y ait ni état des lieux ni objectifs chiffrés, datés. Dans le Doubs, nous n'avons même pas idée de l'émission de nos gaz à effet de serre pour ce qui est de nos bâtiments.

Nous avons appris avec regret le départ de la chargée de mission développement durable. Nous nous étonnons par contre que ce poste ne soit pas ouvert à candidature ou pas encore. Doit-on en conclure qu'elle ne sera pas remplacée ? Est-ce cela votre souhait ? Nous n'osons le croire et espérons très vite être rassurés sur ce point.

Vous aurez compris que nous souhaiterions voir le Département plus offensif encore sur ces questions de développement durable et d'urgence climatique et que, malgré les frémissements constatés, nos attentes en la matière ne sont pas encore satisfaites.

A ce sujet encore, une réflexion que nous aimerions partager. Nous sommes toutes et tous invités à remettre le prix aux 76 lauréats des villes et villages fleuris qui se déroulera le jeudi 10 octobre prochain à Micropolis.

Dans un contexte où les années de sécheresse se succèdent, où la Préfecture est conduite à restreindre l'usage de l'eau par arrêté, ne serait-il pas opportun de revoir les choses ?

Nous avons tous dans nos cantons vu des communes respectueuses de l'arrêté, montrant l'exemple, retirant et jetant les contenus des jardinières et contenants qu'elles ne pouvaient plus arroser et d'autres, continuant allègrement à le faire. Certains diront c'est avec de l'eau de pluie de récupération. Mais j'ai un exemple précis, le pont que tout le monde admire à Voujeaucourt, c'est 500 litres d'eau par jour. Alors, en période de sécheresse, où il ne pleut pas pendant des semaines et des semaines, on a du mal d'imaginer que l'eau de récupération peut suffire.

Est-ce tolérable de récompenser par un prix ces collectivités bien fleuries jusqu'à la fin de la saison ? Comment évoluer vers une mise en valeur de nos villes qui n'épuisent pas la ressource en eau ? Comment récompenser plutôt les comportements éco-responsables ? Il y a, à notre sens, véritablement une réflexion à conduire sur ce concours qui ne peut perdurer sous sa forme actuelle.

Mais les questions de développement durable ne sont pas le seul point sur lequel nous sommes en désaccord avec les choix politiques qui sont les vôtres.

Parlons de la Saline d'Arc et Senans. Un artiste en résidence qui se produit en France et dans le monde, mais qu'on ne voit jamais dans de beaux lieux de diffusion du département et une entrée payante durant les journées du patrimoine, alors que les accès à tous les joyaux de la Nation sont gratuits. La preuve s'il en était besoin, d'une politique culturelle davantage élitiste que tournée vers le plus grand nombre.

Dépenses somptuaires à la Saline, dépenses reportées de l'autre, qui plus est sur le territoire le plus pauvre du département. Vous aurez compris que je parle du collège de Bethoncourt, ville où le revenu moyen est le plus bas du département. Or, nous avons appris par voie de presse qu'à Bethoncourt le nouveau collège n'ouvrirait qu'en 2023.

Alors que ce dossier était pour vous prioritaire, le collège ne sera pas même inauguré durant le mandat. La première pierre en sera-t-elle posée d'ailleurs avant mars 2021 ? Quatre ans et demi que le projet de construction est à l'arrêt, en dépit de quelques soubresauts et malgré le fait que cette ville comme l'agglomération ont à leur tête vos amis politiques, ce qui aurait pu ou dû conduire à faciliter la concrétisation de ce collège, apportant la solution attendue pour résoudre le problème de sureffectif des collèges du nord du Pays de Montbéliard.

Ce dossier n'avance pas ou beaucoup trop lentement. Il a perdu en route les ambitions initialement affichées et ce sont les collégiens du secteur, leurs professeurs, les communautés éducatives qui en pâtissent. D'ailleurs, justement, des travaux étaient programmés cet été dans ces collèges surchargés, notamment pour adapter les cantines et ils n'ont pas été effectués. Nous le regrettons, ainsi que notre collègue Magali DUVERNOIS vous en a fait part en commission.

Vous nous avez indiqué que les entreprises n'ont pas pu faire les travaux, mais c'est à peine concevable. Partout, les chantiers dans les établissements scolaires se réalisent durant les périodes de vacances. Comment expliquer qu'au Département cela n'a pu être le cas ? Que faire ? Qui pour faire respecter les engagements de la collectivité ?

Si j'en crois vos propos relayés dans la presse bisontine, nous n'aurions rien compris à la politique. Reconnaissez-nous au moins le mérite d'avoir compris comment faire avancer les dossiers. Les faits sont là pour en attester. En à peine plus de 10 ans, nous avons construit ou totalement réhabilité 27 collèges, soit presque 3 par an, mais aussi le Musée Courbet et des dizaines de centres de secours et grâce au dispositif d'aide à la pierre, contribué à la mise en place de centaines de places d'hébergement en maisons de retraite, pour ne parler que de ce qui relève du domaine de la construction et sans être exhaustive, car si notre département est particulièrement bien couvert par le très haut débit aujourd'hui, c'est aussi parce que nous avons su lui donner de l'avance.

Reconnaissez aussi que l'ensemble de ces équipements avec la véloroute, la station de Métabief à laquelle nous avons su redonner une impulsion, contribuent largement à renforcer l'attractivité de notre territoire et peut-être en récoltons-nous le fruit aujourd'hui en constatant que le Doubs est un département de la région qui gagne des habitants.

Faire de la politique, c'est aussi savoir prendre de l'avance. Nous avons entendu que c'était votre intention. Nous le souhaitons.

Je vais revenir au présent et plus particulièrement à cette session de rentrée. Très peu de rapports pour cette session, vous en conviendrez. Nous nous retrouverons sur certains dossiers. Pourtant, sur les sujets qui concernent directement la collectivité départementale, nous pourrions résumer en deux mots ce que cela nous inspire : grand désordre.

Sur le volet immobilier, on y perd son latin. On vend, on ne vend plus, finalement on ne sait pas, on verra. En décembre dernier, vous nous indiquiez que plusieurs sites, je cite, feront l'objet de désaffectation, reconnaissance UNESCO ou pas, pêle-mêle, Fort Griffon, Haras de Besançon. Le SDID prévoit la cession de ces sites dans les meilleurs délais était-il dit. Or, il s'avère que l'on y travaille des projets.

On lit cette fois que le Département mène une réflexion approfondie pour que les sites les plus emblématiques de notre territoire voient émerger des projets et nous avons du mal à trouver une cohérence. Est-ce notre forte réticence à la vente de ces lieux emblématiques chargés d'histoire qui a pu conduire à faire rechercher d'autres solutions ? Peu importe, le sujet est trop sérieux pour en tirer une gloriole. Aussi, nous allons simplement mais sincèrement nous réjouir de constater que la majorité a révisé sa position sur cette question de son schéma immobilier tout en espérant cependant, prudemment, ne pas être exposés à une nouvelle volte-face dans les prochains mois.

Sur le volet des ressources humaines, le constat est alarmant. Il nous inquiète en tout cas véritablement pour l'ensemble de nos agents évidemment, mais au-delà pour le suivi des dossiers de la collectivité et pour les services rendus aux usagers.

Vous le rappelez, la nouvelle organisation des services adoptée en 2017 à laquelle vous faites référence ne mérite-elle pas évaluation ?

Comme l'année dernière, les indicateurs de bien-être au travail sont au rouge et c'est même pire que l'an passé : 58 000 journées d'absence en 2018, 10 000 de plus qu'en 2016. C'est énorme. 58 000 journées d'absence en 2018 contre 48 000 en 2016, rendez-vous compte. Que s'est-il passé ? Que se passe-t-il ? De la même façon, le nombre d'accidents du travail bondit pour la deuxième année consécutive et de façon suffisamment significative pour justifier que l'on en fasse l'analyse et que des mesures soient mises en œuvre pour les prévenir. Plus 27 % en 2018, après plus 33 % en 2017.

En septembre dernier, notre collègue Christine COREN-GASPERONI vous faisait publiquement part de notre inquiétude quant à cet état de la collectivité. La situation s'est encore détériorée et votre plan de prévention des risques semble ne pas porter ses fruits. Il apparaît nécessaire de le faire évoluer et de retravailler en concertation avec les agents et notamment leurs représentants au sein des instances de dialogue pour améliorer les conditions de travail au sein de la collectivité, afin que l'an prochain nous ne nous trouvions pas face à un tableau qui se serait davantage assombri.

Justement, je ne voudrais pas terminer mon propos sans saluer Christian MOREL, ayant pu apprécier son implication et sa fidélité au cours des nombreuses années où nous l'avons côtoyé, tant comme collaborateur du groupe minoritaire qu'au sein du Cabinet dont il a finalement été nommé Directeur. Il semble que son départ a surpris certains collègues du groupe majoritaire et je ne vous cache pas que cette nouvelle a également surpris dans nos rangs.

Nous tenons à le remercier pour la qualité des relations qu'il a su établir et nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Dans la ligne du rapport social auquel je me référais justement, nous considérons hélas que son départ n'est pas le signe d'un bon fonctionnement de la collectivité.

D'une façon plus générale, les départs successifs observés au Cabinet et à la Direction générale nous laissent perplexes. Ces postes clés devraient pouvoir, à notre sens, bénéficier de davantage stabilité.

Je rappelais les réalisations de la période 2004-2015. Force est de constater qu'il n'y a eu qu'un seul Directeur de Cabinet, que l'ensemble de la Direction générale était resté stable. Je pense que cette stabilité avait largement contribué à l'efficacité de nos politiques, dans des contextes tout comme vous de projets globaux, aujourd'hui C@P 25, hier Doubs 2010, puis Doubs 2017.

En effet, sans remettre un seul instant en cause les compétences des collaborateurs qui nous rejoignent, nous ne pouvons nous empêcher de penser que le temps nécessaire à l'appropriation du contexte et des dossiers souvent complexes, retarde d'autant l'avancement des projets.

Sur ce sujet du changement à la tête des services, nous tenons à saluer le travail de Thierry CHAUVILLE à la Direction de l'autonomie, qu'il n'assure plus depuis septembre. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles missions au sein de la maison et formulons le vœu que son poste ainsi d'ailleurs que les autres postes vacants soient pourvus dans les meilleurs délais, dans l'intérêt des services et des habitants de notre territoire. A ce titre, nous nous réjouissons de l'arrivée des deux nouvelles directrices adjointes et leur souhaitons la bienvenue.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci. Virginie CHAVEY.

Mme CHAVEY. – Merci. Tout d'abord, je vais répondre concernant le collège de Bethoncourt. Nous suivons le schéma directeur normal de construction d'un collège et il me semble que vous le connaissez très bien. Il passe déjà par un certain nombre de phases d'élaboration qui ne supposent pas forcément de travaux au sens du terme, mais tout autant nous travaillons depuis plus de deux ans sur ce collège de Bethoncourt.

Je vous rappelle qu'en termes de financement, de cahier des charges et de concours, celui-ci avance.

Je vous rappelle que nous avons travaillé sur le cahier des charges l'année dernière et nous l'avons finalisé fin 2018, en attente de la réponse de la demande de financement de l'Etat, demande de financement qui a été négative et que nous n'avons reçu qu'au début de l'année 2019.

Aujourd'hui, nous avons remis l'ouvrage sur le métier et nous avons travaillé sur un nouveau cahier des charges au printemps 2019. Vous y avez été conviés et il me semble que lors des deux réunions Noël (GAUTHIER) était présent.

Le cahier des charges a été finalisé cet été et à ce jour, les candidats qui ont été retenus l'année dernière lors du jury travaillent pour nous proposer leurs projets. Ces projets nous seront présentés fin novembre 2019 prochain.

En effet, si nous voyons les choses, il convient d'être prudent et de se dire qu'effectivement le collège serait finalisé, fini et construit à la fin de l'année 2022 et courant 2023 et donc la première rentrée qui pourrait s'y faire serait probablement 2023. C'est de la prudence, en effet.

Maintenant concernant la sectorisation, le travail est en cours. Vous avez été conviés au cours du mois de juillet 2019 à une réunion à laquelle nous vous avons présenté notre projet et vous êtes conviés il me semble cette semaine, jeudi prochain, à une seconde réunion dans laquelle je vous présenterai le travail qui a été fait et les différentes propositions.

Il me semble qu'aujourd'hui des choix ont été faits. A un moment donné, il y a quelques années, en effet, il m'a été rapporté qu'il y avait un certain nombre de réunions qui avaient été organisées sur le territoire du Pays de Montbéliard avant 2010 concernant les constructions de collèges. Ce qui en était ressorti, le collège de Bethoncourt devait être construit et ce n'est pas le choix que vous avez fait : vous avez privilégié le collège Lou Blazer. Maintenant, nous avançons effectivement sur le collège de Bethoncourt. On ne peut pas dire que nous ne faisons rien sur ce collège.

Mme la PRESIDENTE. – Merci, Virginie.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – Merci Mme la Présidente. Juste pour revenir et on va être très concret puisqu'on va parler des personnes, des élèves, des professeurs et des représentants de parents. Je suis allée à l'invitation de M. le Recteur à une réunion au collège d'Etupes mardi après-midi. Devant l'ensemble du CA donc devant les élèves, devant les représentants des professeurs, devant la presse, nous apprenons, M. le Recteur et moi-même, que le collège de Bethoncourt est reporté d'un an, c'est-à-dire que les deux personnes qui auraient pu répondre aux interrogations des professeurs, des parents, M. le Recteur et moi-même, nous n'étions pas au courant de ce report, c'est la presse qui nous a avertis le jour-même au moment de cette réunion.

Il y a vraiment plusieurs choses. Et vous voyez, j'ai eu l'honnêteté intellectuelle pour le Département, en tant que représentante du Département, d'avancer quand même l'idée que le Département vient également aider les collectivités, PMA et la ville de Bethoncourt, en prenant en charge une partie de l'extérieur et donc en mettant une somme d'argent suffisante pour permettre cette construction.

Mais ce que je ne comprends absolument pas, c'est que nous n'ayons pas été tenus informés et que devant les parents d'élèves, devant les professeurs, nous n'ayons pas su quoi répondre. Je trouve cela inadmissible. D'autant plus inadmissible que Philippe et moi sommes sur un canton avec 3 collèges : Sochaux, Etupes, Bethoncourt. Sochaux, Etupes sont en sureffectif et en très gros sureffectif et on nous annonce là que Bethoncourt est à nouveau reporté.

Pour nous, cela devient impossible d'être représentants au CA. La parole du Département n'est plus crue. On ne sait pas quoi répondre.

Là, également une chose, j'ai signalé, cela va être pris en compte, en commission, le Département avait prévu a priori 320 demi-pensionnaires, ils se retrouvent à 436 par exemple à Etupes. Donc, il y a un manque de personnel. Je demande vraiment et nous demandons véritablement à ce que les collèges et notamment pour le canton qui nous concerne, on ait une attention, une vigilance extrêmement particulière parce que sincèrement cela devient très dur d'être représentant du Département dans ces CA.

Mme la PRESIDENTE. – Virginie.

Mme CHAVEY. – Le collège n'est pas reporté, simplement on suit les phases normales de construction et au vu de l'avancement, en effet, soyons prudents. La prudence amène à dire que ce sera probablement au cours de l'année 2022 que le collège sera finalisé, peut-être 2023 compte tenu des phases dans lesquelles on entre. Mais on ne peut pas dire que le collège soit reporté. Ce n'est pas le cas.

Mme la PRESIDENTE. – Rémy.

M. NAPPEY. – Je vais te poser la question que tu attends, en te disant : le câblage est une chose mais quid du reste ?

En remettant les dictionnaires vendredi matin au collège public de Sancey le Grand, j'ai entendu l'attente de plus en plus forte des personnels, qu'ils soient enseignants, qu'ils soient personnels techniques.

Je rappelle qu'on avait fait une rencontre avec Virginie et puis les services sur place.

Tout le monde avait imaginé que les travaux se feraient au cours de cet été.

Il faut rappeler les conditions de travail au collège de Sancey : elles sont vraiment très compliquées et très difficiles pour nos personnels. On a une absence quasi totale de vestiaires puisque ceux-ci sont traversés par les livreurs qui amènent les denrées. On a aujourd'hui une classe de plus dans ce collège de Sancey, donc il y a un manque de salles. Il est urgent d'intervenir. Il y a un manque de places dans la cour. Donc, lorsque j'ai parlé des projets du Département, quand j'ai parlé de mousses puisque ça s'était fait à L'Isle-sur-le-Doubs et j'ai demandé si ça s'était fait à Sancey, on m'a dit : non mais ce n'est pas cela qu'on attend, quand j'ai parlé des tablettes, quand j'ai parlé même de la ruche connectée puisque j'avais eu la chance de vivre la veille la réunion de la commission, on m'a dit : non, avant toute chose pensez à nos conditions de travail, c'est cela qui nous importe.

Mme la PRESIDENTE – Nous abordons aujourd'hui un sujet très important que sont les collèges, mais je vous rappelle simplement sans vouloir arrêter le débat ici, nous avons une session concernant les collèges donc nous vous apporterons des informations précises. Je m'inscris complètement en faux par rapport au fait que nous ne faisons rien dans les collèges, que nous n'avons pas de volonté politique, que ce que vous avez fait pendant 10 ans, etc. A un moment donné, je crois qu'il faut se mettre depuis 2015 par rapport au projet politique qui a été validé et décidé par la majorité départementale et par rapport aux différents sujets que nous évoquons. Vous parlez des collèges, nous parlons d'autres sujets.

Les collèges, je vous rappelle que nous avons dit haut et fort et nous le faisons qu'aucun collège ne serait fermé durant la durée de notre mandature ; que, deuxièmement, tous les collèges auraient une attention particulière concernant soit des travaux, soit de la restructuration, soit de la construction.

Alors, j'entends concernant Bethoncourt. Celui-ci est un projet très ambitieux, auquel vous avez émis un avis favorable avec nous. Simplement, vous oubliez ou peut-être ne vous souvenez-vous plus que pendant un an nous avons eu des allers et retours avec l'Etat concernant des modalités de financement et que nous avons remis sur le métier ce projet pratiquement un an après. Rappelez-vous, nous sommes allés au ministère, nous avons fait maintes et maintes réunions avec M. le Recteur, vous avez eu des réunions entre vous. Et mécaniquement et vous le savez très bien c'est pour cela que je ne peux pas laisser dire certaines choses ici, dès l'instant où le projet est validé, il y a toutes les phases qui sont incompressibles par rapport à la méthodologie et par rapport au marché public. Alors est-ce qu'il fallait pour faire plaisir dire qu'on allait ouvrir en 2022 et ne pas tenir notre engagement ? Je pense qu'on est trop franc ici, dans cette Assemblée.

Quand vous me dites : est-ce que vous allez inaugurer le collège ou mettre la première pierre ? C'est cela, l'objectif ? L'objectif, pour moi, n'est pas d'inaugurer un collège. Il est d'apporter un outil à des enfants sur un territoire.

Le secteur de Montbéliard, vous le savez très bien, cela fait des années et des années que nous en parlons. Des collèges ont été construits, sous-dimensionnés dès l'ouverture et maintenant on veut nous faire porter le chapeau de ce qui a été fait pendant 10 ans ? Cela commence un peu à bien faire. Je n'ai pas l'habitude de me fâcher beaucoup, mais sur les collèges on a une attention particulière. On n'a pas tout résolu, c'est clair.

Je remercie Magali qui dans la prise de position, qui était très inconfortable, a soutenu le Département. Je dois le dire. Il y a sûrement eu un loupé par rapport à M. le Recteur, je m'entretiendrai personnellement avec lui. Mais voilà. Arrêtons de dire que le collège est encore reporté, etc.

Vous mettez tout sur le tapis ici comme s'il n'y avait jamais eu de souci avant. Il y a des problèmes partout dans tous les collèges. Est-ce que vous pourrez dire un jour ici que ce qui est fait est bien fait sur l'ensemble de nos collèges ? Je me le demande. C'est aussi, me semble-t-il, un minimum d'intégrité par rapport à ce qui se fait dans une collectivité. Vous exagérez un peu ce matin mais dont acte. On a une séance spéciale collèges donc on pourra point par point évoquer l'ensemble de ces collèges, il n'y a pas de souci.

Sylvie LE HIR.

Mme LE HIR. – Merci Mme la Présidente. J'apporte une note positive quand même pour les collèges parce que j'ai été reçue les bras ouverts au collège de Valdahon en distribuant les dictionnaires. Tout a été fait. Les enfants ont même dit : « ô, tout cela en travaux ». La cuisine aussi, il y a eu des linos, des réfections qui ont été faites. La principale était vraiment très contente. Donc, je tiens à remercier le Département.

Je comprends aussi ce que vous dites.

Mme DUVERNOIS. – (*Intervention hors micro inaudible*)

Mme LE HIR. – Mais là, au moins une note positive du collège et je remercie le Département au nom du collège de Valdahon. Merci, Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci, Sylvie.

Frédéric.

M. Frédéric BARBIER. – Merci Mme la Présidente. Je ne sais pas si c'est une note positive ou négative que je vais apporter, mais je pense que c'est quand même le rôle des élus et sans se fâcher, dans cette Assemblée, de dire quand il y a des craintes sur un territoire, de porter ces craintes ici.

Je l'ai déjà dit mais je confirme aussi ce que dit Magali DUVERNOIS, on a dans le nord du Pays de Montbéliard et je ne veux pas revenir sur ce qui s'est passé, sur les collèges qui ont été construits, pas construits, il y a une majorité qui est en place ici et sur le territoire du Pays de Montbéliard, je crois qu'on le constate, il y a un mieux économique et ce mieux économique se traduit par des gens qui viennent travailler. L'industrie automobile a toujours connu malheureusement ces pics parfois à la hausse et puis parfois des périodes de crise qui ont pu traverser le Pays de Montbéliard qui sont liées à l'automobile.

Je crois qu'on est dans une période où il ne faut pas sous-estimer cela et je le dis en termes un peu d'alerte, en disant qu'on a des collègues qui sont à saturation, on a une industrie automobile qui va bien, on a des entreprises qui sont en train de se développer, qui vont forcément faire venir de la main-d'œuvre et que donc on peut être en tension.

Cela n'a pas été simple quand même de régler cette histoire d'Etupes par exemple et Beaucourt parce que le Territoire de Belfort pouvait être d'un soutien. Mais combien de fois il a fallu qu'on s'exprime ici dans cette enceinte pour qu'enfin on se dise : on va travailler avec Beaucourt parce que les gens de Dampierre-les-Bois pourraient éventuellement bénéficier de ce collègue ? Mais cela veut dire qu'on est en tension en nombre de places avec des collègues à saturation et je pense qu'il faut prendre cette mesure-là. Bethoncourt ne va pas s'ouvrir tout de suite et on peut rencontrer des problèmes. Je crois que si on peut éviter de promener les enfants... Peut-être que ce sont des mesures « provisoires » ? Je ne sais pas en termes de bâtiment ce qu'on est capable de faire, comment on peut apporter des solutions, mais je crois qu'on a intérêt à mener une véritable étude de ce que sont les 3, 4 ou 5 prochaines années dans le Pays de Montbéliard en termes de collèges et de besoins de places dans les collèges si on ne veut pas rencontrer des problèmes dans les années qui viennent.

C'est un propos très apaisé, mais d'alerte quand même.

Mme la PRESIDENTE. – Peut-être que mon propos semblait peu apaisé mais il l'est parce que c'est vraiment une vraie problématique que ce Pays de Montbéliard. Qu'on soit en tension, nous le savons. Qu'il y ait des problèmes de nombre de places, nous le savons. Prévoir l'avenir, il faut qu'on l'anticipe aussi.

Je souhaite et là je m'adresse à la Vice-présidente en charge des collèges, que nous puissions pour la prochaine séance concernant les collèges qui va avoir lieu bientôt, faire le point complet de tout ce qui a été fait, tout ce qui est vu, tout ce qui est en prospective non seulement pour maintenant mais demain et après-demain, pour que l'ensemble des collègues aient les éléments nécessaires, d'une part pour pouvoir siéger dans les conseils d'administration parce que je sais combien il est complexe de siéger dans les conseils d'administration quand on sait plus ou moins quoi répondre ou ne pas répondre. C'est déjà un problème.

Je ne voudrais surtout pas laisser croire ici que la majorité départementale ne se préoccupe pas ni des collégiens ni de la situation du Pays de Montbéliard. Ce n'est pas vrai. Virginie CHAVEY qui est en charge des collèges n'est pas moins de 3 jours par semaine en réunion sur le territoire avec quid du personnel, les parents d'élèves, les enseignants. Alors oui, c'est compliqué. Mais on vous fera le point, je m'y engage, pour la prochaine plénière concernant ce Pays de Montbéliard, pour vous dire tout ce qui a déjà été fait, tout ce qui va être fait, pourquoi certaines choses n'ont pas été faites. Je reprends le propos de Martine presque suggérant qu'il n'y a pas de patron dans la boutique et que les travaux ne se font pas. Vous avez été aux affaires, vous êtes Maires dans vos collectivités, vous savez que ce n'est pas si évident que cela. Les travaux ont été commandés. Après, si les matériaux ne sont pas là, je ne veux pas faire faire les travaux sans rien.

On vous donnera tous les éléments pour que vous puissiez comprendre et saisir la difficulté de ce Pays de Montbéliard.

Oui, vous avez construit beaucoup de collèges. Lou Blazer, on a déjà empoigné le sujet je ne sais pas combien de fois, on ne peut pas remettre un mètre carré de plus. Donc voilà. Quid ? On est en train de regarder des locaux à côté. On ne va pas vous exposer aujourd'hui tout ce qui est en phase d'être fait pour trouver une solution.

Tu as parlé, Rémy, de Sancey aussi.

Ce sont tous des sujets sur lesquels nous travaillons. Alors, cela ne va peut-être pas aussi vite que vous le souhaitez. Pour moi non plus, vous savez que je suis plutôt de nature impatiente. Mais le travail est bien commandé et il nous faut prendre un peu... mettre le frein sur tout cela, même si je sais que c'est très complexe à l'instant où je vous parle.

Ludovic.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente. Pour compléter vos propos, déjà dans un premier temps s'associer aux différents remerciements et reconnaissances que vous avez pu témoigner en début de vos propos, notamment à l'égard du Président CHIRAC mais surtout à l'égard de Christian MOREL qui a été aussi un relais auprès des élus pendant toutes les années où il a œuvré au sein de la collectivité.

Simplement, chère Martine, chère collègue, je n'ai pas senti beaucoup d'humilité dans l'ensemble de vos propos, où vous faites beaucoup d'auto satisfecit il me semble. Vous employez souvent les mots « ça semble avancer grâce à nous, etc. ». J'ai simplement quelque chose à vous dire, rassurez-moi, on n'est pas obligé de croire tout ce que vous dites non plus. Tout ce que vous dites n'est pas à prendre non plus pour argent comptant.

En parlant de finances, j'aimerais aussi à un moment donné quand vous avancez des pistes de travail, qui sont certainement louables, que vous puissiez aussi avancer les sources de financement, comment vous financez tout cela parce qu'aujourd'hui les chiffres sont têtus et les chiffres aussi parlent et Philippe GONON en parlerait bien mieux que moi. Que ce soit sur l'investissement, que ce soit sur le désendettement de la collectivité, que ce soit sur le taux d'imposition, on peut voir aujourd'hui que les chiffres sont plutôt au vert d'un point de vue de la collectivité.

Quelques éléments de réponse à apporter lorsque vous faites en effet référence aux villages fleuris et Pierre SIMON qui pilote cela avec le comité départemental du tourisme pourrait vous en parler et ceux qui siègent dans ces commissions pourraient aussi vous en parler, où l'axe développement durable est un axe assez majeur, où aujourd'hui l'effort est fait pour utiliser des plantes qui ne nécessitent pas forcément une grosse quantité d'eau. Pierre SIMON en parlerait mieux que moi. D'ailleurs, les communes qui en font l'usage se voient récompenser. Donc, ceux qui sont dans les commissions peuvent bien sûr le voir.

Je voudrais revenir sur certains éléments et enfoncer le clou par rapport à ce que vient d'évoquer Mme la Présidente sur les collèges.

Entre 2004 et 2015, il me semble que c'est vous qui pilotiez la collectivité départementale et comme on le dit souvent, gouverner c'est prévoir. Vous avez dit Martine, chère collègue, que vous avez réhabilité 27 collèges. Quelles ont été vos manœuvres en termes de perspectives sur la démographie, là où vous avez réhabilité ces établissements scolaires ? Et vous croyez qu'aujourd'hui, en quatre ans et demi puisque nous sommes au pilotage de la collectivité depuis ce temps, vous voudriez qu'on pousse les murs. Je crois qu'il faut être un peu honnête jusqu'au bout.

Quant au collège de Sancey, je pourrais en parler très légitimement, c'est un dossier qui a été ouvert en 2004. La restructuration de Sancey, 2004. On est en 2019.

Je crois que ça demande un peu plus aussi de franchise par rapport à tout cela.

Et puis, aussi, cher Rémy, tu abordes le numérique. Tu dis la fibre, etc., c'est très bien, mais quid, sous-entendu le déploiement, les usages, etc.

Au niveau du numérique, pour votre information, c'est 5 000 postes dans l'ensemble des collèges du Doubs, c'est 6 000 tablettes, c'est 200 serveurs et puis c'est surtout au passage une loi PEILLON de juillet 2013 qui n'a pas été abordée par vos soins ni en 2013, ni en 2014, ni en 2015. C'est nous qui, en 2016, l'avons inscrit au budget. Donc, tout ce temps perdu... Aujourd'hui, les services avec tout l'effort qu'ils peuvent faire sont en train d'essayer de rattraper le retard. Mais, malheureusement, il y a eu du temps perdu sur ces trois années où vous ne vous êtes pas emparés de cela. Et donc on ne va pas d'un coup de baguette magique pouvoir tout résoudre. Un certain Président de la République parlerait de poudre de perlimpinpin. On ne l'a pas. Donc, on fait au mieux. Il y a peut-être en effet des manques à certains égards, mais en tout cas nous sommes vraiment présents là-dessus. D'ailleurs, sur ce volet numérique, tout ce retard qui a été pris a quand même généré quelques tensions entre les services du Département, les services du Rectorat qu'il a fallu aussi rétablir. Et aujourd'hui, c'est plutôt revenu à la normale dans nos relations.

Et puis, c'est un peu votre marotte, la Saline, Jordi SAVALL, etc., vous revenez dessus à longueur d'Assemblée départementale.

Je voudrais simplement qu'on note deux choses.

Jordi SAVALL c'est un artiste de l'UNESCO, qui est un ambassadeur de la paix au niveau de l'ONU, donc on peut s'apercevoir que vous n'êtes pas favorables à cela, ce qui est assez dommageable.

Et puis, il y a 2 éléments par rapport à Jordi SAVALL : le concert des nations, qui est un conventionnement avec le ministère de la Culture et qui permet à notre territoire du Doubs et à la Saline d'avoir un rayonnement international, donc on peut encore voir que vous n'êtes pas favorables à ce rayonnement départemental. Et puis, il y a un autre projet, qui s'appelle Orpheus XXI, qui celui-là est construit dans le cadre de l'EPCC, EPCC dans lequel siègent l'Etat, la Région, le Département, la ville de Besançon et bien sûr d'autres partenaires, personnalités qualifiées, la ville de Salins, EPCC dans lequel vous siégez également et où vous avez accompagné.

Cher Raphaël KRUCIEN qui est là, qui y siège, il a tout à fait connaissance de ce qui se passe au niveau de l'EPCC et accompagne le projet de l'EPCC.

Orpheus XXI, c'est quoi ? C'est simplement aujourd'hui construire un projet pour intégrer des musiciens professionnels migrants, réfugiés. Donc, on peut encore constater que vous n'êtes pas favorables à cela.

Aujourd'hui, c'est un faux procès que vous faites à la Saline royale d'Arc-et-Senans et à Jordi SAVALL par rapport à tous les éléments que je viens d'évoquer.

Pour rassurer l'ensemble des élus, oui, le Département fonctionne bien, fonctionne très bien et quand on voit et vous l'avez rappelé Mme la Présidente sur les contrats P@C, que c'est 12 M€ qui ont été apportés sur les 81 M€ d'investissement au bloc communal, oui, il y a des projets, c'est 250 ou 270 projets qui aujourd'hui ont été notifiés sur les 480 déposés au sein de la collectivité. Donc, oui, le Département avance.

Mme la PRESIDENTE. – Florence.

Mme ROGEBOZ. – Merci Mme la Présidente. Je voulais simplement apporter quelques éléments par rapport à la question notamment des ressources humaines qui ont été évoquées et par rapport à C@P.org qui a été mis en place en 2017.

Quand nous l'avions mis en place, nous avons bien dit que pour une collectivité, la structure n'était pas quelque chose de figé et se devait d'évoluer au fil du temps suivant les besoins. Et c'est ce qui a été fait. Notamment quand on parle d'évaluation, il faut simplement se souvenir qu'on a déjà par rapport à C@P.org procédé à des adaptations qui permettent d'être au plus près des besoins de la collectivité pour pouvoir exercer ces missions dans les meilleures conditions.

Toutes ces adaptations et tous les dossiers sur lesquels nous avons travaillé dans le cadre des ressources humaines et ils sont nombreux, je veux en citer quelques-uns simplement pour rappel. Donc, je vais citer le dossier qui concerne le plan d'action pour les risques psychosociaux, le plan d'action pour l'absentéisme, le plan d'action pour le handicap. Tous ces dossiers ainsi que les adaptations qui ont été faites au niveau des directions ont été travaillés dans le cadre de la concertation, concertation avec les agents, concertation avec les représentants du personnel et l'ensemble de ces éléments a été validé par les différentes instances qui sont le CHSCT et le comité technique.

En parallèle, par rapport à ces évolutions, on a également le plan de formation qui a été réactualisé pour le plan d'action de formation qui vient de se terminer et dans le cadre du dossier qui est présenté aujourd'hui lors de cette Assemblée, deux éléments vont aussi dans le sens de l'adaptation par rapport aux besoins de la collectivité et par rapport à ce qui est constaté par rapport au fonctionnement mis en place depuis l'installation de C@P.org, avec deux dossiers qui concernent une adaptation notamment au niveau de la DASLI et de la DDET, et puis également la présentation du nouveau plan de formation qui va courir sur les trois années courant de 2019 à 2021.

L'ensemble des dossiers sont étudiés dans la concertation avec les différents partenaires.

Il s'agit d'être toujours attentif aux besoins de la collectivité et de faire en sorte que les missions puissent être exercées dans les meilleures conditions.

De nombreuses choses sont entreprises, notamment par rapport aux adaptations de postes. Nous avons un recrutement en cours aussi pour un conseiller en prévention et en ergonomie qui va permettre aussi de nous accompagner et d'accompagner les agents par rapport aux besoins qui sont les leurs.

Bon nombre de choses sont mises en place.

Ont été évoqués les résultats, les chiffres par rapport à l'absentéisme. Il faut savoir qu'au niveau national, c'est un constat qui est identique avec une évolution de l'absentéisme et si tous ces dossiers ont été travaillés, c'est vraiment dans l'objectif d'apporter les meilleures conditions et d'être dans des conditions qui permettent de mener toutes les missions qui sont celles de la collectivité.

Les recrutements ont été évoqués également, un bon nombre a eu lieu. Certains recrutements sont plus compliqués que d'autres, mais c'est un constat qui est aussi général et nous nous employons à faire le maximum. Je remercie le travail qui est fait au quotidien pour toute l'attention qui est portée sur toutes les situations et tous les besoins qui peuvent être exprimés notamment par rapport aux évolutions qui sont à opérer pour fonctionner dans les meilleures conditions.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence, je pense qu'il était important d'apporter un point précis concernant l'ensemble de nos collaborateurs et ce qui est fait dans cette maison.

Raphaël.

M. KRUCIEN. – Merci Mme la Présidente. Je voulais simplement répondre à Ludovic FAGAUT. Nous entendre dire dans cette Assemblée qu'on serait contre le fait que nous ayons un ambassadeur de l'ONU qui promulgue la paix, nous dire qu'on serait contre le fait de l'accompagnement des migrants, franchement ce n'est pas au niveau. C'est 0. Nous dire cela à nous, c'est 0. Ce n'est pas au niveau de cette Assemblée. Voilà ce que je pense. Voilà ce que je répons. Laissez-moi répondre.

M. FAGAUT. – Vous ne me parlez pas comme ça. Vous n'êtes pas le professeur, je ne suis pas l'élève.

M. KRUCIEN. – Ce n'est pas au niveau, voilà ce que je vous dis.

Et le représentant du parti conservateur que vous êtes... En tout cas, ça me fait très plaisir d'entendre le représentant du parti conservateur que vous êtes se soucier du sort des migrants dans ce département. Franchement, j'en tremble tellement c'est beau.

Mme la PRESIDENTE. – S'il vous plaît, là, nous ne sommes pas ni au conseil municipal ni dans une Assemblée au niveau national, je crois qu'on n'a jamais mélangé tout cela. La panacée n'est pas d'une formation ou à l'autre, s'il vous plaît. Je crois que là il faut revenir un peu sur terre et à l'Assemblée départementale. S'il vous plaît.

Rémy NAPPEY.

M. NAPPEY. – Je reviens sur terre et à l'Assemblée départementale, simplement pour dire à Ludovic qu'en effet gouverner c'est prévoir. Je rappelle que depuis longtemps puisque c'était déjà en cours en 2001, tout le travail sur la construction de collèges, sur la sectorisation est mené sur le Pays de Montbéliard avec l'ADU (Agence de développement et d'urbanisme) et sur Besançon avec l'Agence d'urbanisme. Nous travaillons en permanence avec ces 2 structures.

Je vais prendre un seul exemple, je quitte le Pays de Montbéliard. En 2014, nous avons réuni un certain nombre de communes autour de Marchaux pour leur dire : le collège de Roulans dans lequel vont aujourd'hui vos élèves est en train d'exploser. Nous avons besoin de places et nous allons mettre vos élèves désormais au collège Proudhon. Résultat, en effet, cela a donné de la place à Roulans mais les prévisions alors de l'Agence d'urbanisme n'avaient pas imaginé que le secteur Proudhon allait se développer comme cela et aujourd'hui il semble qu'à Proudhon on manque de place. Comment faire ? On n'est pas devin. Donc, c'est toujours un peu compliqué.

Et puis, juste un point quand même sur le collège de Sancey. En 2016, il leur a été promis 2 M€. 2016, ce n'était plus nous. Où sont passés ces 2 M€ demandent les personnels ?

Naturellement, je reviendrai très en détail lors de la prochaine session, lorsqu'on aura toutes les informations, sur les différents collèges. Je prendrai le temps de faire le tour des 40 collèges publics de ce département d'ici là.

Mme la PRESIDENTE. – C'est une session spécifique pour les collèges, donc nous prendrons vraiment le temps. Je te remercie, Rémy, de revenir à 2001 et de dire ce qui a été fait. La complexité, vous la connaissez complètement, donc partagez avec nous la complexité, sans ne mettre en avant que les failles. Il y a des belles choses qui ont été faites aussi de part et d'autre, avec les différentes mandatures. C'est là-dessus je crois qu'il faut qu'on soit... Quand je vous disais dans le propos liminaire, avançons ensemble. On ne peut pas être d'accord sur tout, mais au moins sur ce qui concerne les modalités et la sectorisation. Tu l'as dit toi-même, depuis 2001, ici, dans cette Assemblée, tu y étais, j'y étais, nous évoquons les sectorisations difficiles. Même en anticipant, on se retrouve à un moment donné parce qu'il y a des flux de population qui sont complètement imprévus par rapport à certains secteurs, par rapport à des transports, par rapport à beaucoup de paramètres.

Soyons, comme le disait Frédéric BARBIER, satisfaits qu'il y ait une relance économique sur le Pays de Montbéliard puisque ça permet d'avoir d'autres ménages et d'autres enfants. Après, vous savez très bien que dans la construction, dans la réorganisation, c'est très compliqué et combien, même avec beaucoup de réunions de concertation, il est difficile de faire changer les habitudes des uns et des autres pour changer d'un collège à un autre ou d'une pratique à l'autre. On a été parents, certains enseignants. Voilà. Il faut qu'on prenne tous ces paramètres.

Mais sur ce sujet qui est très important au niveau du Département, ne nous envoyons pas des petites phrases, j'ai envie de vous dire, qui ne feront rien avancer du tout. Travaillons ensemble sur ce sujet, chacun sur son territoire et en globalité avec l'ensemble de la commission. Nous aurons toute l'occasion de le faire lors de la session du mois d'octobre.

Juste pour, pas répondre parce que je pense qu'on ne va pas répondre à tout parce que des sujets seront abordés concernant les collèges et surtout concernant les orientations budgétaires, pour tout ce qui est bâtiments du Département, les économies, le mode de chauffage exactement, rapportez-vous quand même, peut-être que vous avez omis ou vous ne vous souvenez plus, il y a quand même le rapport annuel de 2018 qui vous donne pas mal d'informations concernant l'ensemble des bâtiments.

Je vois Raphaël que vous secouez la tête, il y a des choses qu'on peut creuser et sur des demandes qui sont faites en commission le jeudi pour le lundi, vous imaginez bien, au vu des 190 000 mètres carrés hors collèges que représentent l'ensemble des bâtiments, on ne peut pas claquer dans les doigts et vous donner des informations du jour au lendemain. Mais il y a beaucoup de choses qui sont évoquées dans le rapport de développement durable sur le rapport 2018. Il y en aura bien sûr concernant 2019.

Et puis, vous savez qu'on refait chaque fois des études tous les trois ans, pluriannuelles, donc qui vont recommencer à partir de 2019, pour se remettre à jour sur l'ensemble des données qui évoluent notamment en fonction des textes. Mais je vous l'ai dit, on ne va pas attendre qu'il y ait un texte d'application pour anticiper certains sujets. C'est peut-être des petites choses pour certains mais qui sont ô combien importantes, notamment par rapport à la qualité de l'air, vous savez qu'on va équiper l'ensemble de nos collèges ; par rapport à l'économie d'eau aussi, vous l'avez vu sur certains collèges. Ce n'est encore pas partout, mais c'est un programme qui se déroule sur une année donc il faut aussi le temps de tout mettre en place.

Et puis, sur la volte-face des bâtiments, de faire n'importe quoi, je vous le dis, il y en a un de pilote dans l'avion. On se cale justement à ce qui se passe au quotidien. La violence des femmes est un sujet majeur, les enfants sont un sujet majeur, les personnes âgées sont un sujet majeur et des bâtiments qui ont été désaffectés en grande partie, je parle de la rue Nodier, pendant des années, pour un certain confort, seront remis à disposition de tout un public dans les années à venir. Alors là, oui, aussi, il faut mener des projets et les projets dans l'état où sont les bâtiments ne se font pas du jour au lendemain.

Je ne peux pas tout vous dire aujourd'hui parce qu'il faut que nous ayons les tenants et les aboutissants, mais il y a des projets.

Sur les haras, c'était une provocation de ma part, on a très bien fait et j'espère que vous porterez avec nous ce projet sur les haras qui est au centre-ville je le rappelle, à proximité d'un centre pénitencier, je crois que là aussi ça a du sens, avec une ouverture complète sur la ville et avec différents publics. Vous savez, la solidarité ce n'est pas l'apanage de certains, en tout cas c'est ce qui nous unit ici et c'est notre ADN, je voulais quand même le rappeler ici.

Pierre SIMON.

M. SIMON. – Mme la Présidente, chers collègues, on va parler un peu fleurs, plantes, ce sera beaucoup plus bucolique et sans doute unanime compte tenu des propos de Martine et puis de l'invitation de Ludovic à m'exprimer sur le sujet du label « villes et villages fleuris ».

Il faut avoir bien les choses en tête : le label « villes et villages fleuris » qui est un label national n'est surtout pas un label de fleurissement. Et les collègues et je les remercie dans l'Assemblée qui participent au cours du mois de juillet aux différents jurys dans les communes et les tournées de communes qui sont dans notre département le voient bien, c'est un label justement qui tourne autour d'autres questions que le fleurissement puisqu'on évalue le type de plantes, en particulier si on a des plantes vivaces ou pas vivaces, si les plantes sont en pleine terre ou dans des pots. Et pour aller directement dans le sujet de l'eau qui était celui qui était abordé, on évalue justement aussi s'il y a de la récupération d'eau, comment les plantes sont arrosées, etc.

Après, qu'il y ait une difficulté entre ceux qui ne récupèrent pas, ceux qui utilisent l'eau du réseau pour fleurir, c'est un vrai sujet qu'il faut aborder et c'est pourquoi aussi, que ce soit le comité départemental du tourisme ou le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement dont j'ai le plaisir de présider les deux structures, réalisent à la fois des conseils personnalisés pour les communes et les Maires qui le souhaitent au cours de l'année pour les accompagner dans l'obtention des fleurs, du label, et aussi des ateliers y compris aussi aux particuliers sur la moindre consommation d'eau.

Voilà comment on participe à cela.

Malheureusement, peut-être que le symbole de ce label qui est national que sont les fleurs, laisse à penser que c'est un label de fleurissement. Ce n'est pas du tout cela et loin de là. Je peux vous dire que les équipes qui suivent cela de près avec les horticulteurs et autres défendent, et quand on voit les élus et les Maires, justement de ne pas se tromper et ce n'est pas à celui qui met le plus de géraniums sur ses pelouses, qui a des fleurs. Il y a bien d'autres critères qui sont utilisés.

Voilà simplement le rappel que je voulais apporter Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Pierre.

Je ne vois plus de prise de parole. Nous allons continuer d'échanger sur les nombreux dossiers de ce matin.

On peut passer à l'ordre du jour des rapports avec la validation du dernier procès-verbal de la séance du 17 juin.

Approbation du procès-verbal de la session du 17 juin 2019

On peut valider ce rapport ? Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous propose qu'on prenne le premier rapport de la matinée et c'est Virginie CHAVEY.

RAPPORTS PONCTUELS

**N° 201 – Convention de gestion des équipements mobiles pédagogiques
dédiés aux élèves empêchés**

Mme CHAVEY, Rapporteur

Mme CHAVEY. – *Présentation du rapport*

Comme vous avez bien présenté dans votre discours cet outil, je ne vais pas le développer à nouveau. Simplement, ici il est question de la convention qui va permettre la bonne utilisation de cet outil numérique et donc il sera mis en service dès que nous l'aurons acquis, après l'approbation de cette convention, d'ici probablement 3 à 4 semaines.

Mme la PRESIDENTE. – C'est quelque chose de rapide. Merci.

Rémy.

M. NAPPEY. – Simplement pour saluer cette initiative. On trouve cela très bien et on votera des 2 mains.

Mme la PRESIDENTE. – Merci à vous.

Je vais passer au vote. C'est un rapport qui doit acquiescer l'unanimité.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport suivant, Ludovic.

N° 202 – **Projet du Département pour la réhabilitation des Haras****M. FAGAUT, Rapporteur****M. FAGAUT.** – *Présentation du rapport.***Mme la PRESIDENTE.** – Merci Ludovic.

Raphaël

M. KRUCIEN. – Merci. Dans un premier temps, je voudrais saluer la démarche que l'on trouve bonne. Le fond est bon. C'était une bonne réunion. L'objet était de réunir les bonnes idées et les contraintes, les points saillants vous l'avez évoqué. C'est vraiment une démarche de co-construction qui est louable et nous y prenons notre part en tout cas avec motivation et envie.

En rediscutant après avoir vécu ces réunions, il nous avait semblé que côté Communauté urbaine et ville de Besançon, il avait été imaginé il y a quelque temps, je ne pourrais pas vous donner la temporalité je ne l'ai pas dans l'exactitude, qu'il y avait un projet de rassembler les activités liées aux chevaux sur un autre site qu'au centre de la ville de Besançon. C'était « à l'époque ». Qu'en est-il des discussions avec la Communauté urbaine et la ville sur ce sujet ? Il ne faudrait pas qu'il y ait un doublon ou un loupé de communication entre collectivités.

C'est une question bienveillante. En tout cas, merci pour cette démarche et comptez sur notre participation active et proactive.

M. FAGAUT. – En effet, le projet portait sur la commune de Geneuille donc c'était sur l'équipôle qui devait se faire sur cette commune, qui a été tout simplement abandonné par la Communauté urbaine et qui n'est donc plus du tout d'actualité.

Après, concernant la ville de Besançon et la Communauté urbaine, bien sûr on travaille et ils ont été invités et associés, même les associations de quartier et comités de quartier, que ce soit Saint-Ferjeux et La Grette et au-delà La Butte, pour travailler avec nous. A ce jour, ils ne sont encore pas venus dans nos échanges mais on espère qu'ils seront présents les prochaines fois.

Bien sûr, la Présidente l'a dit en voix off, le micro n'était pas allumé, l'objectif n'est pas de faire des doublons et c'est pour cela aussi que le centre Croppet est associé à la démarche pour qu'il n'y ait pas de doublon, au contraire qu'il y ait une complémentarité dans le travail qui sera mené autour de ce site des haras.

Mme la PRESIDENTE. – Le Département est vraiment l'élément fédérateur des projets, parce que nous voulons faire sur ce site un projet pas seulement dédié aux chevaux vous l'avez compris, il va bien au-delà. D'ailleurs, je l'ai dit dans mon propos liminaire. Il n'est pas question de balayer ce qui a été fait ou pas fait ou ce qui devait être fait. Et l'ensemble des partenaires devront se manifester ou ne pas se manifester. Mais il a pris une ampleur très différente de ce qui avait été imaginé il y a quelques années et c'est bien logique puisqu'il y a évolution des problématiques et aussi de la prise en compte du handicap tel qu'on souhaite le prendre, en travaillant notamment par rapport aux JOP puisque vous savez que nous nous sommes largement investis et vous étiez, je crois, tout à fait favorables avec nous à ce qu'on puisse travailler dans ce sens-là. Donc, aucun souci. Il n'est pas question Département-Département, bien sûr avec les autres partenaires. Mais au stade où nous sommes, nous sommes dans des réunions techniques.

Raphaël.

M. KRUCIEN. – Je rebondis sur ce que vous dites Mme la Présidente, vous connaissez mon ancrage là-bas sur le quartier, j'y suis souvent, j'étais même aux haras encore hier soir. Simplement, je parle beaucoup de ce sujet autour de moi, les gens m'en parlent, ça commence à faire un peu de bruit et j'aurais souhaité connaître le délai d'envoi des fiches de récupération des idées. Je ne crois pas l'avoir reçu encore. Je me fais le porte-drapeau du Département en tout cas dans mon canton autour de ce projet et j'aimerais beaucoup récupérer le support qui va nous permettre d'alimenter la machine.

Mme la PRESIDENTE. – Mon cher collègue, vous savez que comme dans toute Assemblée, il y a des phases qui doivent être respectées donc vous aurez les éléments nécessaires quand nous aurons conforté nous-mêmes avec l'ensemble des partenaires, avant même que ce soit mis en débat. Mais acceptez quand même que c'est la majorité qui porte ce projet et qu'à un moment donné nous puissions, avant de vous communiquer les fiches techniques, pouvoir... Je vois la pertinence qui va arriver de notre jeune collègue mais je le fais sciemment... On ne peut pas être en même temps tout le temps, donc si vous voulez, laissez-nous travailler sur le sujet. Les fiches techniques seront validées quand elles seront validées par l'exécutif et nous les amenderons après si besoin était. Pour l'instant, ce sont des données d'information. Vous participerez à ces groupes de travail, je m'y suis engagée, mais le moment venu.

Raphaël.

M. KRUCIEN. – Je vais peut-être reformuler... En sortant de la réunion, il m'avait semblé que Ludovic FAGAUT, qui pilotait cette réunion, nous avait dit qu'on allait recevoir cette fiche pour émettre des idées. Je ne parle pas des fiches techniques, juste des fiches d'émission d'idées. C'était bien cela, je reprécise.

Mme la PRESIDENTE. – On est sur la fiche émission d'idées, comme tous les autres partenaires. C'est de cela dont il s'agit ?

M. KRUCIEN. – Oui.

Mme la PRESIDENTE. – D'accord. Pour moi, il n'y a pas de souci.

Ludovic.

M. FAGAUT. – Je peux apporter une précision à ce sujet. Aujourd'hui, l'ensemble des réunions par atelier n'ont encore pas été tenues. Il manque la réunion « sport santé » et la réunion « promenade et jeux ». On a déjà tenu une réunion sur le résidentiel, deux réunions sur « cheval et handicap ». Une fois qu'on aura tenu l'ensemble des premières réunions, nous pourrons envoyer les fiches qui sont prêtes d'ailleurs.

Mme la PRESIDENTE. – Il n'y a pas de souci par rapport à la méthodologie ? On laisse se faire les choses. Pas d'autres prises de parole sur ce dossier important ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pardonnez-moi.

Mme COREN-GASPERONI. – Une petite intervention, j'aimerais évoquer un sujet qui ne concerne pas forcément les haras mais qui relève également de l'éducation populaire.

Il est indéniable que de nombreuses manifestations culturelles et autres sont organisées par le Département, mais il est également indéniable que le nord du département notamment le Pays de Montbéliard est le parent pauvre du territoire à ce sujet. Rares sont les habitants de cette partie du département qui peuvent faire le déplacement pour venir profiter des réjouissances à Besançon, à Arc-et-Senans ou à Ornans, pour lesquelles ils participent pourtant financièrement.

S'il n'est pas très pourvu en domaine skiable ce qui le prive d'événements sportifs comme peut en connaître le Haut Doubs, le Pays de Montbéliard est pourvu de sites suffisamment attractifs pour accueillir des manifestations de haut niveau : le Parc du Près-la-Rose à Montbéliard, ou l'Espace Japy à Audincourt par exemple sont tout à fait adaptés pour l'organisation d'événements tels que Doubs Day.

Nous vous demandons, Mme la Présidente, de bien vouloir y penser pour l'organisation 2020 de cette belle manifestation afin de reconnaître à la population du Pays de Montbéliard le droit d'en profiter elle aussi.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne dirais pas que le nord Franche-Comté est le parent pauvre parce qu'il y a tellement de manifestations et il y a tellement de sites qui sont prisés et beaucoup de choses qui sont réalisées là-bas.

Concernant le Doubs Day 2020, il concernera « partageons nos sports » comme nous l'avons évoqué, nous pouvons imaginer non pas que ce soit uniquement sur un site mais que tout au long de l'année, on puisse faire quelque chose sur les différents territoires, avec les différents EPCI qui voudront bien nous rejoindre. Mais amener l'ensemble des populations, c'est un peu compliqué. Nous n'avons malheureusement plus la compétence transports, c'est dommage. On aurait pu organiser à cet effet-là pas mal de choses.

Mais ne dites pas que le Pays de Montbéliard est un parent pauvre, il y a beaucoup de très belles manifestations, de sites remarquables. Rappelez-vous, une des premières séances de vœux s'était faite au musée PEUGEOT. Donc, on n'oublie pas le Pays de Montbéliard comme on n'oublie aucune partie du département. On a pour habitude justement de se rendre là où il le faut pour que chacun participe et je ne crois pas que ce soit uniquement une opération...

Le Doubs Day, pourquoi nous l'avons fait à la Gare d'Eau ? Parce que d'abord le site s'y prête. C'est un site du Département. Ne l'oublions pas. Il n'appartient pas à la ville de Besançon, il appartient bien au Département parce qu'on a souvent tendance à croire qu'il ne nous appartient pas mais si. En revanche, on le met souvent à disposition de nombreuses associations, de nombreuses collectivités partenaires. Donc, soyez assurés que nous veillons aussi à l'attractivité de l'ensemble du territoire. Et quand nous sommes sur des sites publics privés, c'est parfois un peu plus compliqué par rapport à des sites qui nous appartiennent. Mais on sera très vigilants.

Mme COREN-GASPERONI. – Il y a beaucoup de manifestations qui sont organisées sur le territoire du Pays de Montbéliard comme dans tout le département, mais évidemment je faisais allusion à une manifestation de grande envergure.

Pour ce qui est de la difficulté de transports, c'est bien reconnaître que c'est difficile aussi pour les gens du Pays du Montbéliard de venir à Besançon, notamment financièrement.

Le problème est dans les 2 sens.

Mme la PRESIDENTE. – Tout à fait.

Mme COREN-GASPERONI. – Cela veut dire que si on faisait une belle manifestation sur le Pays de Montbéliard, il y aurait peut-être moins de bisontins mais plus de gens du Pays de Montbéliard, comme c'est actuellement le cas quand ça se passe sur Besançon, Arc-et-Senans.

Mme la PRESIDENTE. – Arc-et-Senans, on ne peut pas déplacer le site UNESCO. Pardonnez-nous.

Mme COREN-GASPERONI. – C'était un exemple.

Mme la PRESIDENTE. – On n'a pas ce pouvoir-là.

Mme DUVERNOIS. – Jordi SAVALL peut se déplacer.

Mme la PRESIDENTE. – Jordi SAVALL se déplace, vous le savez très bien.

Mme COREN-GASPERONI. – Pas chez nous.

Mme la PRESIDENTE. – On fera un point comme nous avons l'habitude de le faire avec le Directeur de l'EPCC chaque année pour vraiment vous montrer, évoquer tout ce qui se fait en dehors de la Saline par rapport à notre artisan de la paix quand même parce qu'il n'est pas non plus à demeure à la Saline. Il n'est là que quelque temps.

Tout ce qui est généré à partir du travail qui est fait avec Orpheus XXI se déploie largement, je pense notamment à tout ce qui est artistique au niveau des arts vivants, il y a beaucoup de choses qui sont déclinées.

On fera un point précis pour que vous ayez toutes et tous bien la notion. Et je vous y invite, vous y êtes tout le temps invités à la Saline d'Arc-et-Senans, de venir pour vous rendre compte que nous ne sommes pas dans un cadre élitiste.

Juste parce que je n'ai pas répondu et j'ai eu quand même la remarque tout à l'heure, concernant la gratuité de la Saline, je rappelle que depuis 2009 il n'y a jamais eu gratuité à la Saline lors des journées du patrimoine. Il s'agit d'un établissement public et non pas d'un musée où là la gratuité est faite d'office. Il y a différents partenaires à l'EPCC, il n'y a pas uniquement le Département, je voulais aussi vous le signaler.

Ludovic.

M. FAGAUT. – Pour compléter par rapport à la culture, c'est pour cela que je ne m'inscris pas toujours en vrai avec ce qui vient d'être dit parce que quand on regarde un peu tout ce qui est développé, que ce soit les différents festivals qui sont accompagnés sur le territoire de Montbéliard, que ce soit Rencontres et Racines, que ce soit le festival des mômes, que ce soit la saison numérique qui est lancée sur MA scène, que ce soit tout ce qui est développé avec Le Moloco et son temps fort avec Impetus, que ce soit également les actions dans le cadre des médiathèques, etc., les contrats de territoires aussi et là je voudrais m'arrêter un instant dessus.

Dans le cadre des contrats de territoires, il y a des possibilités pour les communes et pour notamment PMA, de pouvoir mettre en avant une action dans le cadre de l'inclusion sociale pour faire venir des personnes éloignées, des personnes empêchées dans le cadre de manifestations. Je vous donne un exemple, c'est ce qui a été développé notamment sur la Communauté de communes de Loue Lison qui dans son contrat de territoire a mis en place une espèce de covoiturage, copartage en termes de mobilité pour aller chercher les personnes qui sont les plus éloignées du spectacle et les faire venir au spectacle, charge aujourd'hui à PMA, si la Communauté de communes le souhaite, de pouvoir installer cela dans le cadre de son contrat de territoire.

Au niveau des arts vivants, je reprenais un peu la carte sur PMA, que ce soit Mathay, Sochaux, Valentigney, Exincourt, j'en oublie certainement, c'est assez présent.

Après, j'entends le phénomène d'aller chercher des publics éloignés. Mais les contrats de territoires peuvent inscrire cette phase-là pour pouvoir le développer sur le secteur de PMA.

Après, nous, on est prêt à travailler. Aujourd'hui, il faut aussi que dans le cadre de ces contrats de territoires, les Communautés de communes et agglomérations s'emparent de ce dispositif. Certains l'ont déjà fait. C'est déjà en place. D'autres, pour l'instant, c'est en train de se construire.

Mme COREN-GASPERONI. – Je n'ai jamais dit que le Département n'accompagnait pas ce qui se passe... Il accompagne beaucoup de manifestations sportives ou autres, ce n'est pas le problème. On voudrait qu'il y ait une manifestation à l'initiative du Département comme l'est Doubs Day et d'autres manifestations qui se passent plutôt du côté de Besançon. Mais, en effet, le Département accompagne beaucoup de... Il n'y a pas de souci là-dessus.

Mme la PRESIDENTE. – C'est vrai que, alors ce n'est pas le Doubs Day mais je rappelle que la manifestation du Doubs Day est une manifestation jeune.

Mme COREN-GASPERONI. – Oui.

Mme la PRESIDENTE. – Nous en sommes à la troisième édition. Mais nous avons justement sur le Pays de Montbéliard tout ce qui est saison numérique, nous avons l'Axone et ça commence toujours à Montbéliard. Donc, on essaie de faire une, je ne parle pas d'égalité, équité du territoire par rapport... Vous évoquiez Métabief, c'est sûr que Métabief, c'est Métabief. Mais le Pays de Montbéliard n'est pas... Soyez fière d'appartenir à ce Pays de Montbéliard et de reconnaître tout ce qui s'y passe. N'ayez pas de sentiment d'infériorité par rapport au reste du département. Je crois qu'il y a de belles choses et je ne vais pas vous dire qu'on fera le Doubs Day demain à Montbéliard, mais il y a déjà de très belles choses à l'initiative du département qui sont faites sur le Pays de Montbéliard.

Alors, j'entends, je sais bien que nous sommes en fin 2019, on voudrait voir beaucoup de choses pour 2020. Mais il y aura autre chose après 2020 et 2021, donc que chacun soit rassuré et que chacun s'emprenne d'une équité territoriale qui est ici de mise.

Je passe la parole à Denis LEROUX pour le rapport 301.

**N° 301 – Demande de subvention dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur
d'inclusion numérique**

M. LEROUX, Rapporteur

M. LEROUX. – Puisque nous avons presque évoqué ce dernier volet numérique, permettez-moi de faire une introduction à l'introduction qui aurait peut-être vocation à répondre à Martine VOIDEY quand elle estime que la création du Syndicat Mixte aurait effectivement tout solutionné l'aménagement numérique dans le Département du Doubs. C'est un peu plus compliqué.

S'il faut rendre à César ce qui est à César, c'est bien votre majorité qui a créé ce Syndicat Mixte. C'est quand même aussi oublier qu'il y avait une unanimité avec les élus de tous bords et que parmi les membres importants de ce Syndicat Mixte, il y a aussi les Communautés de communes. Donc, ce n'est pas un aménagement qui se fait seul et par une seule décision du Département.

Il faut aussi se rappeler qu'en 2015, nous n'en étions qu'aux balbutiements de l'aménagement numérique et même si l'ingénierie était commencée et que les premières prises, c'est vrai, nous mettant, Mme la Présidente, largement en avance et nous permettant d'être désormais dans le dixième département de France, que la réalité, les forces vives de l'aménagement numérique se sont déployées surtout à partir de 2001, que notamment les prises ont pu être déployées.

Il faut aussi se souvenir que le Syndicat Mixte n'était pas totalement complet, qu'il avait ignoré des territoires conséquents notamment la Communauté de communes de Pierrefontaine Vercel, d'Ornans pour ne pas les citer, n'avait pas contractualisé avec PMA sur lequel nous avons fait des opérations de montée en débit en un an sur 43 communes, n'avait pas contractualisé avec la CAGB avec des domaines importants sur lesquels les grands opérateurs n'intervenaient pas et n'avait pas encore contractualisé avec cette fois-ci ce qui fait la totalité du département, à savoir le territoire de Saint Vit.

Ce serait aussi oublier encore que cet aménagement numérique qui a été l'objet de décisions d'Etat importantes a été l'objet d'une volonté d'accélération conséquente pour passer de deux années, cela peut ne paraître rien à l'échelle d'une vie et d'un déploiement numérique, mais gagner deux ans d'aménagement numérique dans un département nous place toujours parmi les premiers de France.

Au-delà de ce volet aménagement puisque vous avez fait état des éléments de bilan mais je le dis une fois encore sans polémique, semble-t-il la stratégie des usages et de l'inclusion numérique n'avait pas été spécialement évoquée. Ce n'est en effet que sous notre majorité, sous l'instigation de la Présidente, qu'un schéma départemental des usages numériques dense, très conséquent (nous occasionnons un nombre de COPIL conséquents, que je copilote avec notre DGS de la collectivité) fait que j'espère nous récupérerons le retard pris sur les années précédentes puisque les usages numériques ne sont pas nés évidemment en 2015 mais quand même largement avant. Et de circuler un peu en France, à Paris et ailleurs, un certain nombre de départements sont très en avance sur cette question-là. On peut dire qu'on l'est sur l'aménagement numérique, mais sur le volet des usages on a dû se pencher sur des usages internes, d'efficacité interne, mais aussi extérieurs de dépôt des dossiers. Le travail interne sur la numérisation de ce département est quand même conséquent.

Le troisième schéma puisque c'est le SDIN (Schéma départemental d'inclusion numérique) qui nous occupe aujourd'hui est aussi une question qui n'a pas été énormément évoquée avant, à la décharge de tout le monde puisque c'était peut-être moins les sujets importants, mais il complète en effet une palette de schémas et est aussi tout essentiel.

C'est le premier rappel que je voulais faire Mme la Présidente, pour bien laisser sur le numérique ce qui est au numérique et pour rappeler que tout ce qui est excessif est insignifiant comme dirait l'auteur TALLEYRAND. Il est excessif d'avoir qualifié le rôle ou la création du Syndicat Mixte comme cela a pu être présenté. Même si je rends aussi à leur honneur ceux qui le complètent et ceux qui travaillent d'arrache-pied chaque jour pour l'aménagement numérique de ce beau département.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Je vais être beaucoup plus court que Denis. Ça va être assez facile, surtout de ma part. (*Rires dans l'Assemblée*)

Tout d'abord, je ne vais pas revenir sur l'introduction longue comme tu l'as dit Denis par rapport à toute l'histoire du SMIX. Je crois que dès le départ, l'ensemble de l'Assemblée a été d'accord pour monter ce projet et que des évolutions sont normales au fur et à mesure du temps par rapport à ce développement numérique sur le département.

Je vais redire ce que j'ai dit en première commission, on souhaite comme c'est un sujet très transversal le SDIN, l'inclusion numérique, qui concerne quasiment presque toutes les commissions, qu'on travaille ensemble sur toutes les commissions sur ce schéma départemental.

Mme la PRESIDENTE. –Très bien.

Philippe.

M. CLAUDEL. – Merci Mme la Présidente. Je veux faire une intervention courte aussi pour nous féliciter du travail qui est fait, qui a été fait et qui sera fait. Je ne vais pas revenir sur qui a fait quoi. Je rappelle simplement que nous-mêmes sommes avant ceux qui viendront après donc ça ne s'arrêtera jamais.

Je veux me féliciter aussi du développement qui s'est fait dans le secteur rural du Département du Doubs, puisque moi-même résidant dans l'historique, même à 29 nous sommes plus en retard et je peux me féliciter que pour une fois, grâce à l'action publique, ce service soit rendu en priorité sur ces territoires-là. C'est assez rare pour le souligner.

Je voudrais intervenir également sur un aspect qui n'a pas été abordé mais qu'il me semble important de lier au développement numérique, qui est le développement durable. Aujourd'hui, il me semble important d'éduquer toutes les populations sur l'usage du numérique par rapport aux conséquences que cela a, l'usage des serveurs, l'usage des données. Il y a une grosse éducation à faire. Cela consomme aussi du CO2. On refroidit des serveurs partout en France. Donc, je pense qu'il y a un volet éducatif développement durable important aussi à travailler sur ce sujet-là.

Mme la PRESIDENTE. – Très bien. Nous revenons toujours sur les fondamentaux dans tous les sujets que nous évoquons dans cette Assemblée.

Moyennant ces remarques et la proposition du Vice-président, on peut passer au vote concernant ce rapport. Il n'y a plus de prise de parole.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

On va continuer tous ensemble de développer ce magnifique et indispensable sujet du numérique et de ses applications. Je crois que nous ne sommes pas au bout et ça va tellement vite que nous devons chaque fois, n'est-ce pas M. le Vice-président, remettre sur le métier les travaux. Ça va vraiment très vite et je voudrais remercier le Vice-président Denis LEROUX et l'ensemble de son équipe et les membres du Syndicat Mixte parce que là aussi j'ai envie de vous dire, ça brasse à tout niveau. Donc, merci à vous tous.

Je passe la parole à Philippe ALPY concernant le SRADDET.

**N° 302 – Avis sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable
et d'égalité des territoires (SRADDET)**

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. –Concernant le SRADDET, c'est un bel outil et on peut remercier d'emblée tous ceux et celles qui ont contribué, plus particulièrement Eric HOULLEY en tant que Vice-président de la Région qui a œuvré au plus près des territoires et qui nous a associés dans une démarche participative, qu'ils ont voulu à l'échelle de la collectivité régionale et à laquelle nous avons participé. Je voudrais remercier l'ensemble des services du Département qui ont apporté cette contribution. C'est un avis qu'on doit donner et au terme de cette démarche longue, en qualité de PPA, en effet, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler ce que recouvre le SRADDET, vous avez un document qui est très bien élaboré.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. –Je donne la parole à Alain MARGUET.

M. MARGUET. – Merci Présidente.

A la lecture de ce document, j'imagine que vous avez fait une synthèse. Elle est bien faite. Mais pour moi, c'est un peu le flou.

Page 3, il est écrit que le SRADDET va se substituer au schéma régional des infrastructures et des transports. Bien sûr, je n'ai encore pas consulté les 2 700 pages du site. En fait, la préoccupation au niveau des infrastructures pour le département c'est la liaison de transit Besançon Montbéliard. Alors, j'imagine que c'est la RN 83. Je n'ai pas très bien compris la désignation page 23.

Je voudrais exprimer le souhait immédiat des usagers du Haut-Doubs, peut-être que c'est inscrit dans le document mais je n'en suis pas sûr, que les services de l'Etat, de la Région et du Département réactivent une programmation pluriannuelle de travaux - c'est toujours le même discours - sur la RN 57 une 4 voies Etalans Vallorbe avec contournement de Pontarlier Pont Rouge, tunnel sous Le Larmont et la traversée de La Cluse. Cette voie, je rappelle, est européenne.

En 2000, il y avait une programmation qui était à 500 MF. D 437, celle-là on en parle souvent, Montbéliard Pontarlier Saint-Claude Oyonnax puisque c'est la région dorsale nord sud du massif... La DATAR avait décidé en 1976 un aménagement prioritaire. Pour le Doubs, réalisation de 4 créneaux de dépassements programmés en 2004, on avait chiffré à 14 M€.

Mon discours est saccadé parce que je m'énerve.

La D 461, c'est la dernière tranche du contournement de Fuans, la Roche du Prêtre, Les Fins, Villers-le-Lac, une estimation 2016 à 30 M€.

Mme la Présidente, chers collègues, l'exigence est à la mesure de l'économie frontalière. 33 000 travailleurs qui passent en Franche-Comté, une masse salariale de 1,6 milliards de francs suisses par an, c'est-à-dire environ 3 fois notre budget, la Suisse étant le premier employeur de Franche-Comté. J'ai lu qu'on avait hachuré la frontière, qu'on avait fait quelques flèches depuis Morteau et Pontarlier sur le document que j'ai lu... Bref, des flèches qui ne veulent rien dire.

Et puis, au niveau de la sécurité, ce n'est pas la vitesse exclusivement qui tue les automobilistes mais aussi la qualité des routes. Je vous l'ai écrit, Présidente.

Dans le dernier contrat de plan 2015-2020, l'enveloppe routière est partie intégralement pour l'entrée nord de Besançon et sur la RN 19 en Haute-Saône.

Je crois que ça suffit les investissements ailleurs. Dimanche, je vois le Préfet, je vais lui en parler et je vais prendre rendez-vous avec la Présidente de Région.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. –Merci Alain.

Françoise.

Mme BRANGET. – Merci Mme la Présidente. Vous émettez un avis réservé pour ce schéma, je dirais même ce énième schéma. SRADDET c'est nouveau, oui, c'est vrai qu'il y a eu une concertation importante, Philippe ALPY l'a souligné. Cela a pris plusieurs mois. Mais ce n'est qu'une addition de l'ensemble des schémas qui existent déjà. Il y en a une bonne dizaine. D'ailleurs, ils sont tous cités dans les documents du SRADDET. Il faut mettre en cohérence ce schéma supplémentaire. C'est une photographie du territoire à l'instant T.

Je dirais que cela n'apporte pas grand-chose de plus malheureusement, parce que comme le disait notre ami Alain, il y a quand même des choses en suspens depuis très longtemps, qui ne sont pas réglées. Il est vrai que dans les règles édictées par le SRADDET, le SRADDET n'aborde pas les questions d'infrastructures nouvelles relevant de la compétence de la Région, je dirais même voire de l'Etat, alors que nous sommes dans une région qui est quand même tout à fait stratégique, nous sommes au milieu d'un territoire européen, pile au milieu, nous sommes sur un axe de passage un des plus importants, je dirais voire le plus important, en termes d'échanges, en termes de transports (transports routiers, transports de voyageurs) et pour autant toutes ces questions ne sont pas abordées et on ne nous demande pas notre avis là-dessus. C'est dommage.

Les grandes infrastructures, il n'y en a plus ou on ne veut plus en avoir. C'est un parti-pris. On ne veut plus en financer. Pour autant, l'attractivité d'un territoire se traduit aussi par les voies de communication, cela l'a toujours été. Il y avait des projets autrefois qui existaient. On nous a dit, ce n'est pas la peine de construire une liaison fluviale parce que nous aurons une ligne TGV de voyageurs. Pour autant, nous avons des camions sur l'A 36, l'A 39. Tout le monde peut le constater. Nous sommes le couloir à camions de l'Europe entière et aucun dispositif n'est envisagé. L'Etat repousse toujours à plus tard parce que les finances ne sont pas en bon état, malgré toutes les subventions européennes qui pourraient être mises en place parce qu'il y a véritablement un schéma des infrastructures en termes européens mais qui ne se traduit pas dans l'espace français. C'est dommage.

C'est mon regret, parce que ce document est très bien mais c'est un de plus et puis ça n'apporte pas grand-chose de plus.

Voilà un peu mon opinion tout à fait personnelle, mais qui peut être partagée par un certain nombre parce que quand même la finalisation de la 57 au niveau du Haut-Doubs, c'est la catastrophe et qui mériterait qu'on puisse faire quelque chose depuis bien longtemps.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Françoise.

Gérard.

M. GALLIOT. – Merci Mme la Présidente. Ce document, je ne sais pas si je rajouterai beaucoup de choses à ce qu'a dit Philippe ALPY tout à l'heure dans sa synthèse. Simplement, je m'associerai à ce qu'il a dit aussi en préambule, en remerciant les services du Département déjà pour leur synthèse particulièrement bien faite, et puis surtout la Région et leurs techniciens parce qu'ils ont mouillé leur chemise, je crois, dans de nombreuses réunions où l'on pouvait s'exprimer au sujet de ce SRADDET.

Il s'agit d'un document de planification. C'est un grand costume, comme on dit. Il ne s'agit pas d'un élément comme un PLU qui est tracé à la parcelle, c'est pour cela qu'on peut reconnaître parfois quelques imperfections.

Ce document est prescriptif et je crois que bien sûr l'attention est surtout portée à son écriture.

Là aussi, même observation, sans citer tous les points qui ont été cités tout à l'heure mais c'est vrai que sur le zéro artificialisation nette, on peut se pencher un peu parce que tous les territoires ne sont pas les mêmes. Notre région est diversifiée. Et puis, tout le monde n'a peut-être pas joué le jeu en document de planification donc tout le monde n'est pas au même niveau, au même rythme. Et à partir de là, effectivement, quand on trace un grand costume comme celui-ci, comment pourra-t-on appliquer cet objectif vertueux ? Il n'y a pas de développement durable sans passer par cet objectif-là. Il faut se le dire, même si c'est un peu difficile.

Ceci dit, on pourrait plutôt faire la remarque de l'appréhender à l'échelle régionale et non pas à l'échelle locale. On se rejoint là-dessus totalement. On ne peut pas empêcher le développement d'un certain nombre de nos territoires et dire : on se fait à zéro artificialisation nette d'emblée sur tous les territoires. C'est raisonnable. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas conscients et je dirais qu'on ne cherche pas à être vertueux. Cela veut dire qu'on essaie d'aménager un peu cet objectif.

Il faut reconnaître que c'est un travail géant. 33 objectifs, 36 règles, 2 700 pages, c'est un travail de fond impressionnant mais qui n'attire jamais les foules comme tous les documents de planification. Il n'y a pas un Maire ici qui dira le contraire, parce que quand on se met à faire un PLU, quand on se met à faire un SCoT, évidemment c'est un peu du virtuel et un document comme cela, je crois qu'il est bon dans une Assemblée comme la nôtre puisque nous sommes bien sûr dans l'obligation d'être associés à cette démarche, qu'on en parle parce que le SRADDET est quelque chose qui échappe certainement à beaucoup de nos concitoyens.

Comme le rappelait Martine, les phrases de notre ancien Président, « la maison brûle » et je crois qu'aujourd'hui on n'a plus le temps de tergiverser. Certainement qu'il nous faut faire un certain nombre d'observations. On peut comprendre aussi l'absence et je dirais l'absence de réserves d'un certain nombre de collectivités puisque Philippe l'avait dit en commission, quand on est à PMA, évidemment il y a des laissés qui seront faciles à reprendre. Mais ça n'empêche pas l'objectif commun de tous ces élus qui ont voté et cet objectif commun est d'aller dans le même sens, c'est d'avoir, je crois, une région la plus vertueuse possible donc nous voterons favorablement ce schéma avec les réserves. Je viens de les expliquer.

Mme la PRESIDENTE. – Je me disais ces propos étayés de la personne avertie de Gérard et...

M. GALLIOT. – J'ai bien expliqué.

Mme la PRESIDENTE. – C'est très bien. C'est vrai que c'est important qu'on puisse échanger sur ce document. C'est vrai que les documents de stratégie sont souvent très difficiles à appréhender. Le travail était remarquable en tout cas au niveau de ce rapport pour qu'on puisse pouvoir échanger.

Je ne sais pas si les uns et les autres, vous avez eu la patience d'aller au bout des nombreuses centaines et centaines de pages.

Ce que nous avons voulu mettre en avant, nous le Département, c'est notre rôle ici, c'est qu'au-delà de l'avis, on n'est pas contre ce schéma mais nous sommes réservés par rapport à d'abord un document prescriptif qui ne tiendrait pas compte de nos propres politiques et là où nous voulons aller depuis des années et sur ces compétences et ces rapports que nous validons tous ensemble. C'était l'esprit du débat d'aujourd'hui.

Le fait que vous puissiez avec nous émettre cet avis réservé nous permettra, me semble-t-il, de ré-insister sur ce qui est majeur pour le Département. On aurait pu lister beaucoup d'autres choses mais je crois qu'il fallait vraiment aller sur les points saillants pour ne pas faire un listing à La Prévert qui aurait perdu toute saveur par rapport à ce document.

Philippe.

M. ALPY. – Si vous me permettez Mme la Présidente, je voudrais remercier Gérard au travers de son propos parce qu'on a débattu en commission, on a échangé sur nos points de vue et on se rend bien compte qu'on partage la même analyse globale. Mais au travers de nos territoires, on voit bien les différences.

Ce ne sont que des réserves. Il suffit de modifier et d'harmoniser l'écriture et je pense qu'avec la Région, il n'y a pas de problème de ce point de vue, on peut trouver des points d'accord.

Au même titre que sur le plan touristique, vous avez certainement été alertés par des porteurs de projets qui vous ont dit : attendez, au niveau touristique, on n'a pas traité le Département du Jura de la même façon qu'on a traité le Département du Doubs. Effectivement, quand on regarde l'atlas cartographique, vous y êtes tous allés et vous avez vu que Métabief apparaissait très peu, alors que le Jura est pratiquement couvert de points touristiques majeurs. C'est simplement un travail aussi au niveau de la Région de travailler sur l'atlas cartographique. Et on pourrait en citer comme cela de multitude.

Je vous remercie pour cette volonté de consensus sur ce champ-là parce que c'est vrai que c'était intéressant dans le débat et puis qu'on se retrouve sur cette note qui nécessite un travail de fond de l'ensemble de nos collaborateurs parce que c'est sûr qu'on est certainement passé à côté de certaines choses comme le dit Christine. Merci.

M. LEROUX. – Très rapidement, Présidente. Je remercie aussi Philippe qui a présenté ce rapport et puis Gérard et les membres de la troisième commission. Le débat a permis de lever un certain nombre de doutes, c'est vrai que ce rapport est tellement dense. Mais c'est ce volet prescriptif qui est quand même essentiel et pour ceux, et j'en suis dans mon secteur, qui sont en train d'élaborer des SCoT puisque c'est le Pays Horloger qui porte le SCoT sur ce secteur et des PLU ou des PLUI sur les territoires, on est en effet interpellés.

L'une des questions à laquelle d'ailleurs ne répond pas et il faudrait peut-être qu'on ait des précisions, on se l'est fait préciser en pleine commission par les services, notamment Eric FAIVRET, on ne connaît pas la maille du secteur où devra être respecté cet objectif. C'est l'essentiel.

Si effectivement l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 peut présenter un certain nombre d'avantages comme cela, théoriques sur le papier, sur la réalité du terrain et des SCoT et des documents d'urbanisme qui sont engagés sur les territoires, il y a un peu plus de complexité. Si c'est à l'échelle de la région, ça se défend très largement. Si c'est à l'échelle du département, c'est déjà un peu plus compliqué pour l'un des départements les plus dynamiques de cette région Bourgogne-Franche-Comté qu'est le Département du Doubs. Si c'est, en revanche, à l'échelle d'une Communauté de communes, là, c'est un peu plus compliqué, ou de pays selon le niveau de maillage des SCoT qui sont en cours.

La réserve notamment, je m'associe bien sûr aux autres, sur ce volet-là, est quand même ultra importante. Il faut que la Région précise. Et puis, je rappelle qu'on est associés en tant que personnes publiques associées mais derrière va s'ouvrir une enquête publique et il y a aussi des remarques qui vont apparaître à ce moment-là puisque l'intérêt d'avoir posé ce document qui est finalement l'addition de 6 ou 7 documents sur les territoires va quand même façonner, comme l'a dit la Présidente à l'instant, les grandes stratégies de transport, de mobilité, d'aménagement macro du territoire et puis bien sûr avec son volet prescriptif, le volet micro sur ceux qui portent des documents d'urbanisme qui sont importants.

Et on le sait puisque les projections, il y a eu une réunion importante avec la DDT semble-t-il la semaine dernière, le Département du Doubs mais la Présidente nous l'avait dit il y a déjà quelques années, sera le premier département en termes de population à l'horizon 2050 et sera un des plus dynamiques, pas que mais notamment par la zone frontalière qui est sur certains endroits bien plus dynamique que d'autres secteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

Si la prescriptivité en effet de ce zéro % net est à l'échelle, on peut partager l'exemple avec le Morvan mais dont on comprend qu'il y a un peu moins de dynamisme que sur la zone frontalière du Doubs sauf peut-être dans le domaine du bois.

Mme la PRESIDENTE. – Sur ce document très important de stratégie à long terme puisqu'on est sur une vision 2050, je vais mettre le rapport au vote et je vous remercie des apports de complémentarité et de l'échange que vous avez eu en troisième commission, où la position n'était pas tout à fait la même que celle d'aujourd'hui.

Je pense qu'il est important qu'au vu des échanges, nous puissions nous retrouver sur ce document-là et bien mettre en avant ce qui caractérise le Département du Doubs avec ses forces et faiblesses bien sûr, mais attendre avec tous les éléments que nous avons évoqués dans le propos liminaire pour que nous puissions aboutir non pas à une réglementation mais une vision à l'horizon plus ou moins à long terme de notre département et que nous ne soyons pas, j'utilise le terme coincé ou serré, par rapport à des développements qui seraient indispensables sur certains territoires, tout en prenant en compte bien sûr tous les éléments que nous avons déjà évoqués ce matin.

Je mets le rapport au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Je n'avais pas compris cela dans le propos, mais ce n'est pas grave.

Donc une opposition, abstentions ?

A l'unanimité moins une voix, je vous remercie.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre.

Cette fois-ci le rapport suivant, Philippe tu poursuis.

N° 303 – 4^{ème} individualisation des aides

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – Présentation du rapport.

Adopté à l'unanimité de la commission.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Je passe la parole à Claude.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. J'interviens au niveau de ce dossier qui concerne les aides aux projets communaux. Je n'attends pas de réponse aujourd'hui, mais plus une réflexion qu'on doit mener pour savoir quel rôle peut jouer le Département.

Le souci est l'état de nos forêts et jusqu'à maintenant on n'en a pas entendu parler aujourd'hui ni dans les propos liminaires, etc. Quand vous rencontrez les communes, il y a beaucoup de soucis, soucis avec le scolyte, soucis aussi avec les divers problèmes sanitaires. Ce sont des milliers de mètres cubes de bois qui devront être éliminés à plus ou moins brève échéance avec un apport financier très diminué. Par exemple, je crois que c'est 180 000 mètres cubes estimés de hêtre, je ne parle que du hêtre qui est touché, mais c'est aussi les épicéas entre autres.

Le bois est une des principales ressources financières de beaucoup de communes et donc une source pour les investissements mais aussi parfois pour le remboursement des emprunts basés sur des ventes régulières.

Le premier problème est la vente de ces bois. Le marché peut être rapidement saturé. Lors d'une réunion de l'association des communes forestières en septembre, il était proposé que les communes n'ayant pas d'urgence repoussent leur vente. Mais si le marché est saturé, c'est aussi parce que les débouchés locaux sont insuffisants.

Le deuxième est l'inquiétude des Maires par rapport à la sécurité dans les forêts, chutes de branches cassées, etc. Des arrêtés vont être pris pour éviter que des gens se promènent et surtout quittent les chemins qui devront être entretenus.

Troisième souci, ce sont les parcelles qui seront à blanc : que faut-il replanter ? Quelles essences vont pouvoir résister au dérèglement climatique ? Reboiser, c'est l'avenir de nos forêts, c'est aussi préparer à long terme un revenu pour les collectivités.

Mme la Présidente, les élus locaux sont inquiets et le Département, un des partenaires du bloc communal, doit apporter de l'aide en s'associant avec l'ONF, l'association des communes forestières, la Région et l'Etat : apporter des aides techniques, des conseils en premier, des aides financières pourquoi pas ? L'Etat subventionne quand 4 hectares sont au minimum touchés mais quand il y en a moins, qu'est-ce qu'on fait ?

Dans le 90, des expérimentations sont réalisées pour voir l'implantation de nouvelles essences. Il semblerait que les départements apportent une aide financière.

Mme la Présidente, je suis certain que des communes de notre département sont prêtes aussi à faire des expérimentations si on les conseille et si on les aide. C'est un chantier qu'on devrait aussi porter avec d'autres partenaires et pourquoi ne pas en être le chef de file ? Cela reconfortera les communes qui se sentent bien désemparées. Merci.

Mme la PRESIDENTE. –Merci Claude. Je partage les interrogations, le souci des élus locaux par rapport à cette problématique bois. Il est vrai que c'est une ressource importante notamment pour les plus petites communes où les investissements sont souvent remboursés comme tu l'as évoqué, par la vente de bois.

Sur les 3 sujets que tu as évoqués, sans déflorer ce qui pourra vous être proposé lors des orientations budgétaires, on ne va peut-être pas partir sur une aide que financière, j'ai envie de vous dire, c'est une réflexion globale qu'il faut avoir et peut-être prendre appui de certaines communes qui dans le département, rappelez-vous, la tempête de 1999 où là nous n'étions pas sur un phénomène de sécheresse mais sur un phénomène là aussi vents et marées, j'ai envie de vous dire, nous avons pour certains refait complètement nos plans au niveau communal de toute la forêt, les plans qui vont sur 20 ans par rapport aux essences, par rapport à ce que nous devons couper et quand, donc la nature, comment nous faisons par rapport à cette température qui était déjà un peu... 2000... nous sommes en 2019.

Je sais que Béatrix travaille sur ce sujet et nous fera des propositions pour les orientations budgétaires pour qu'on puisse se retrouver avec une mission collective avec les différents partenaires. Tu as évoqué l'ONF, tu as évoqué les communes forestières qui pour moi sont quand même deux entités qui sont très différentes. Et puis peut-être partir, comme je vous le disais, de l'expérimentation de certains sur toutes ces essences et sur les pratiques aussi. On va parler ici de la forêt communale, il y a aussi tout le secteur privé où ce sont de toutes petites parcelles. Donc, c'est tout un aménagement.

J'en profite en regardant Philippe MONNET qui représente la Chambre d'agriculture puisque le Président PRIEUR n'est pas là, pour qu'on puisse là aussi continuer de travailler dans ce domaine-là puisque l'agriculture, la forêt ça ne fait qu'un en tout cas sur les chartes que nous avons en commun, sur les chartes de l'espace, quelle est la place de la forêt, quelle est la place de ce que nous pouvons replanter ou pas replanter, surtout de ne pas ôter.

C'est un sujet global et complexe, qui sera évoqué par Béatrix lors de nos propositions budgétaires, en tout cas dans les orientations budgétaires.

Béatrix.

Mme LOIZON. – Un petit mot pour compléter les propos, Mme la Présidente. J'étais à la réunion des communes forestières dernièrement, invitée pour le Département du Doubs, où le but était aussi être à l'écoute de la problématique, du ressenti de chaque collectivité parce que c'était important d'être présent.

Vous savez comment on travaille pour la forêt dans plusieurs domaines : on appuie aux COFOR (communes forestières) avec un travail collaboratif, avec l'union régionale aussi des COFOR là-dessus, mais on travaille aussi avec des aides concrètes dans le cadre du programme de développement rural régional, notamment sur tout ce qui est infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation à la foresterie. Pour 2019, c'est tout de même 110 000 € que le Département a mis. Soutien aux équipements d'exploitation forestière, là aussi 76 000 € mis cette année. Une élaboration et animation stratégie locale de développement forestier, c'est 15 000 € qu'on a mis cette année.

Au-delà de cela, ce que j'ai voulu renouveler aussi par rapport au Département, on a eu raison de rester aux côtés des collectivités locales pour les accompagner dans des projets ailleurs que la forêt parce que justement cette ressource allait poser problème cette année.

Sur l'évolution des peuplements, on y travaille. C'est dans les propositions que j'ai faites au futur PDR qui va commencer à partir de 2021, pour que ce soit un travail d'actualité et qu'on arrête de faire comme on faisait par habitude et comme on a toujours fait. Mais les habitudes sylvicoles, les pratiques sylvicoles ont du mal à évoluer. Malgré tout, au niveau régional, on est dans les 2 régions qui sommes les plus progressistes là-dessus.

Franchement, on y travaille main dans la main avec les communes forestières en ayant vraiment conscience de la problématique sur certaines communes.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix. C'était important que tu fasses un peu le point de là où nous en étions et de là où nous allons aller.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – Une précision. Il faut vraiment que le travail du Département soit une plus-value et ce que je crains, j’ai interrogé le Préfet au mois de juin l’année dernière, il ne faut pas qu’on vienne pour pallier le désengagement de l’Etat. Et notamment vis-à-vis de l’ONF, des gens ne sont pas renouvelés. A priori, on avait eu le chiffre : 12 postes ne sont toujours pas renouvelés. Donc, je suis vraiment ok pour une plus-value et bien évidemment le Département a toute capacité pour le faire et c’est très bien, mais vraiment en termes de plus-value, le plus, et pas pour pallier le désengagement de l’Etat.

Mme la PRESIDENTE. – Tu as bien compris dans mon propos qui était plutôt en off sur le sujet quand j’ai parlé ONF et association des communes forestières : en aucun cas, je le dis ici, le Département ne se substituera à un manquement de l’ONF. Nous, nous apporterons le plus mais il faut que tous les partenaires soient bien là. On ne se substituera pas. M. le Préfet est parfaitement au courant par rapport à tout cela.

Philippe.

M. CLAUDEL. – Merci Mme la Présidente. J’ai beaucoup entendu le mot « ressources », je voudrais aussi qu’on ait à l’esprit le mot « patrimoine » parce que la forêt c’est aussi et avant tout notre patrimoine commun et je crois que ce n’est pas antinomique avec les ressources, Béatrix l’a dit, mais c’est quand même un sujet très complexe. Une forêt se gère en centaine d’années et nous on a des mandats bien courts au regard de cela.

Mme la PRESIDENTE. – C’est pour cela que nous avons ces plans d’aménagement sur 20 ans qui sont transmissibles de mandat en mandat. Il n’y a jamais de discontinuité par rapport à cela. Mais le 1999 avait été un arrêt brusque puisqu’il fallait justement tout remettre sur le métier pour se réadapter à tous ces mètres cubes qui étaient tombés et à ces essences qui ne peuvent sans doute plus perdurer complètement. On ne peut plus avoir une ou deux essences. Avant, tu l’as rappelé Claude, les soucis étaient beaucoup plus sur tout ce qui était résineux. Maintenant, on se rend compte que tout le bois blanc est aussi touché. Donc, comment faisons-nous avec le mélange des essences ? On a besoin là vraiment des techniciens.

La réserve en eau, qu'est-ce qui peut nous aider aussi ? Qu'est-ce qui aura effet aussi sur tout ce qui est émission de gaz ? On va sans doute se tourner vers d'autres essences dont nous n'avions pas l'habitude ici dans le Département du Doubs et c'est le mixte entre ce qui naturellement est en régénération naturelle avec ce qui sera apporté par des essences complémentaires qui arriveront de moduler tout cet effet. Les spécialistes en parleraient beaucoup mieux que moi. C'est vraiment très important concernant le patrimoine, élément qu'il fallait aussi bien prendre en compte parce que quand on parle du patrimoine naturel, on parle aussi bien entendu de la faune et tout ce que ça peut engendrer par rapport à nos cultures, à nos pratiques. C'est donc vraiment tout un tout qu'il faut évoquer ici.

Béatrix.

Mme LOIZON. – Un petit complément d'information par rapport à ce qui a été dit, on s'appuie aussi sur des experts, sur un service notamment d'expertise, le service de la forêt au niveau de la Chambre d'agriculture, un service, j'ai envie de dire, neutre par rapport aux propos que vous avez tenus. On se sert aussi de ce service d'expertise de la Chambre d'agriculture pour nous aider à faire des propositions qui collent à la réalité du terrain et au-delà des débats qui ne nous concernent pas dans les chicaneries entre l'Etat et l'ONF.

M. ALPY. – Sur ce volet-là, lorsque Mme WARGON est venue en tant que Secrétaire d'Etat, on l'a alertée sur le fait que dans le cas d'une crise sanitaire, il y avait nécessité, là c'est le maire mais c'est aussi le Vice-président du Département qui s'exprime, de mettre en œuvre des process et essayer de faire respecter quelque part la nécessité de purge - je parle bien de volet sanitaire - sur des forêts qui sont délaissées et où personne ne se soucie de maîtriser le foyer où les scolytes travaillent.

Durant l'hiver, avec Béatrix, on avait interpellé les services de l'Etat. On nous avait fait comprendre que la DRAF n'avait rien à faire, c'était compliqué à écrire un arrêté et c'était compliqué de le mettre en application. Très bien. Quand vous êtes un Maire de commune et que vous avez des propriétaires privés qui débarquent matin, midi et soir, pour vous dire : celui-ci pourquoi il ne nettoie pas sa parcelle, etc., parce que les dégâts sont collatéraux, sont phénoménaux s'il n'y a pas un travail de purge. Donc, les services de l'Etat, après la visite de Mme la Secrétaire d'Etat, ont pris en compte. C'était au bout du lac de Saint-Point, on avait juste en face de nous une dizaine d'arbres qui était en train de passer de l'autre côté et c'était assez significatif. Mme la Secrétaire d'Etat a pris l'engagement que les services feraient quelque chose. L'arrêté a été produit. La mise en application, personne pour le mettre en application. C'est le premier point. Or, aujourd'hui, au stade où on en est, l'arrêté on constate... Mais c'est pour le futur.

L'autre élément, c'est le membre du bureau de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Il y a de quoi s'inquiéter des pratiques qui sont faites aujourd'hui. Quand vous mettez des sociétés dans une parcelle, plutôt que de purger, ils proposent aux propriétaires privés de faire une coupe blanche : on ne va pas déplacer des machines pour purger, on fait une coupe blanche et vous vous retrouvez avec des parcelles qui sont complètement coupées, alors qu'on est à saturation du marché, le bois en vert, les billions, etc. viennent augmenter la charge sur le marché. Ce sont des éléments qui sont contre-productifs pour la forêt. Quel paysage demain ? Il y a un vrai sujet.

Et puis, par rapport à la gestion de l'eau, la Bourgogne peut en témoigner, là où on a des coupes blanches sur des bassins versants très sensibles, on a des phénomènes qui sont très contre-productifs par rapport à la gestion de l'eau.

Le dernier point, c'est au travers des remembrements initiés dans les années 60, quelles ne sont pas les communes qui n'ont pas vu des plantations qui aujourd'hui sont les premières victimes. Les plantations qui ont 30, 40 ans, ou 50 sont les premières victimes. Peut-être la reconquête en terre agricole, simplement ? Il faut savoir que par rapport à la gestion de l'eau, il vaut mieux une prairie qu'une surface de forêt puisqu'on a de l'ordre de 20 % de perte d'eau entre une forêt et une prairie. Ce sont des éléments qu'on partage au niveau de l'Agence de l'eau, mais il serait bon aussi qu'on associe ces éléments de réflexion outre les replantations dans la démarche globale, parce que les paysages de demain ne seront pas ceux d'aujourd'hui. On l'a intégré. Mais rappelez-vous, retrouvez les cartes des années 60 de vos communes et vous seriez stupéfaits de voir les surfaces où le pastoralisme, l'agroforesterie existaient déjà et on avait des justes équilibres entre des prairies semi-ouvertes où il faisait bon vivre.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe. Je ne vois plus de prise de parole. Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport suivant, il doit s'agir du rapport 401, Philippe GONON.

N° 401 – Utilisation du FID au profit de l'association Handisport Pontarlier Morteau Maîche
et de l'association le soleil brille pour tout le monde

M. GONON, Rapporteur

M. GONON. – *Présentation du rapport.*

- Mme BOUQUIN se retire et délègue la présidence à Mme JACQUEMET, Vice-présidente -

Mme JACQUEMET. – Merci Philippe. Il n'y a pas de prise de parole, je mets aux voix.

Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport suivant, le 402, Philippe.

N° 402 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties
à la Présidente du Département par le Conseil départemental

M. GONON, Rapporteur

M. GONON. – *Présentation du rapport.*

Communication non soumise au vote.

Rapport 403, Ressources humaines, je donne la parole à Florence ROGEBOZ.

N° 403 – Ressources humaines

Mme ROGEBOZ, Rapporteur

Mme ROGEBOZ. – *Présentation du rapport.*

- Retour de Mme la Présidente qui reprend la présidence de la séance -

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Je crois que Raphaël voulait intervenir sur le rapport précédent c'est bien cela ?
On déroge un peu à la règle.

M. KRUCIEN. – Merci. Pardonnez-moi, j'ai manqué d'attention. Je fais un petit flashback sur le rapport 402 et cette intervention fait suite aux précédentes interventions sur le SDID qu'on a eues ensemble en décembre dernier. La collectivité a passé plusieurs marchés en avril 2019 pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments administratifs et des collèges. On s'en réjouit. C'est une bonne nouvelle. Et on espère que les résultats entiers de ces audits même si les rapports seront sûrement, j'imagine, importants, ce sont des pavés presque aussi importants que le SRADDET dont on parlait tout à l'heure, mais on aimerait que ces résultats nous soient communiqués dans leur intégralité. Et puis, on fait le vœu ici que ceux-ci puissent amender, améliorer et peut-être faire changer quelques points si cela s'avérait pertinent du SDID.

Mme la PRESIDENTE. – J'ai entendu la demande. J'en parlerai un peu plus précisément dans la conclusion.

Je reviens sur le rapport présenté par Florence. Il n'y a pas de prise de parole sur ce rapport. Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Et nous passons au rapport suivant, le rapport 404, à toi Philippe.

N° 404 – Exonérations fiscales 2020

M. GONON, Rapporteur

M. GONON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Rémy.

M. NAPPEY. – Merci. Nous sommes globalement d'accord avec ce qui vient d'être dit, nous saluons en particulier les deux points que Philippe a signalés concernant les librairies indépendantes et les médecins en zone de revitalisation rurale.

Néanmoins, le bas de la page 5 nous pose un peu question. Il y est question des exonérations facultatives qui peuvent être introduites dès 2019 et en particulier le troisième point concernant l'exonération pour les parties d'une installation hydroélectrique destinée à la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique. On nous met en bas de ce rapport que compte tenu des charges que l'adoption représenterait, il est proposé de ne pas autoriser ces nouveaux dispositifs. Or, on n'a pas de chiffre donc ça nous pose un peu problème. Donc, on demande sur ce rapport un vote par division parce que nous sommes prêts à voter la quasi-totalité du rapport sauf cette partie-là.

M. GONON. – Nous avons essayé bien entendu de répondre à la préoccupation de tous, c'est-à-dire de savoir combien d'installations étaient concernées par cette exonération et quelle pouvait être pour nous la perte de recettes, etc., donc nous avons interrogé bien entendu la Direction des Finances Publiques qui n'a pas été en l'occurrence capable de nous répondre précisément. Donc, c'est vrai que nous sommes arrivés devant vous en commission et après même la commission, sans être en état de vous donner une réponse satisfaisante ce que je comprends parfaitement.

Ceci dit, sur le fond du problème, nous maintenons cette position qui était de dire, ce que nous avons dit en commission, au moment où nous allons basculer d'un système très favorable pour le Département qui était la taxe foncière, qui avait une progression relativement forte, régulière et linéaire, nous allons rentrer dans un système qui est pour le moins chaotique. Quand on regarde l'histoire de la TVA sur les 10 dernières années par exemple, avec les grandes crises de 2008, 2011, nous avons perdu des millions d'euros chaque année alors que bien entendu l'activité économique est maîtresse en la matière et que nous n'avons plus aucune main sur ce sujet-là. Donc, par précaution nous avons dit cette année et juste avant cette immense réforme qui arrive l'année prochaine, nous n'utiliserons aucune des possibilités d'exonération qui nous sont proposées par la loi de finances et nous allons rester dans le statu quo que nous connaissons, que nous maîtrisons et nous verrons dans les années suivantes si on peut nous ouvrir d'autres exonérations.

M. NAPPEY. – Je réitère donc ma demande de vote par division.

Mme la PRESIDENTE. – Nous allons rester sur un vote global parce que j'y vois là la possibilité de prendre un peu à la carte...

M. NAPPEY. – Et non, Christine.

Mme la PRESIDENTE. – Tu parles du règlement intérieur ?

M. NAPPEY. – L'article 33 du règlement intérieur. J'ai de bonnes lectures la nuit, quand je dors mal.

Mme la PRESIDENTE. – Alors, tu vas me le rappeler. Je n'ai pas tout en tête.

M. NAPPEY. – Oui, je pense bien.

Mme la PRESIDENTE. – Tu vas me le rappeler, je vais écouter avec beaucoup d'attention.

M. NAPPEY. – Article 33, vote par division : tout Conseiller peut demander qu'il soit procédé au vote par division sur un texte soumis aux délibérations de l'Assemblée. Ce vote par division est alors de plein droit avant le vote. Sur l'ensemble, le Conseil départemental peut décider sur la demande de l'un de ses membres que le texte soit renvoyé à la commission organique pour coordination. Le renvoi pour coordination est de droit si le Président du Conseil départemental ou la commission compétente le demande. Donc, donc c'est de droit.

Mme la PRESIDENTE. – Oui, c'est moi qui extrapole. On doit le faire puisque c'est dans le règlement intérieur qui ne préjuge pas du vote global du rapport.

M. NAPPEY. – C'est cela.

Mme la PRESIDENTE. – Dont acte par rapport à l'article 33.

Comment procédons-nous là ? Pardonnez-moi, je n'étais pas dans la technique. Personne ne vient à mon secours, mais je vais me débrouiller ce n'est pas un souci. Présidente, débrouille-toi, on n'a pas évoqué le sujet mais... Il nous faut donc donner la possibilité du vote par division par rapport à tout ce qui concerne l'hydraulique c'est cela ?

M. NAPPEY. – Oui.

Mme la PRESIDENTE. – Donc, sur ce rapport-là, je mets aux voix la division sur l'hydraulique.

Excusez-moi, je ne vais peut-être pas demander une suspension de séance pour cela ?

M. NAPPEY. – Pas de souci.

Mme la PRESIDENTE. – Donc, sur la division du rapport sur les barrages hydrauliques, donc opposition de cette division ?

M. NAPPEY. – Opposition. Soyons clairs.

Mme la PRESIDENTE. – Etes-vous d'accord pour la division ?

M. NAPPEY. – Pour la division, oui, bien sûr qu'on est d'accord puisqu'on la demande.

Mme la PRESIDENTE. – Non. Qui veut voter l'exonération sur... Excusez-moi, je prends les choses plus simplement...

M. NAPPEY. – Soyons simples.

Mme la PRESIDENTE. – Martine, tu veux prendre la parole avant ?

Mme VOIDEY. – Très brièvement, Mme la Présidente. En effet, si on regarde les exonérations qui sont facultatives, c'est une perte de 20 000 € annuelle pour la collectivité. On ne connaît pas pour les exonérations facultatives dont il est question le produit qui pourrait être le leur. Ceci étant, l'article auquel fait référence mon collègue Rémy NAPPEY serait vraiment un excellent signal en dehors du développement durable puisqu'on ne peut qu'encourager les énergies renouvelables et on n'a pas tant de centrales hydroélectriques qui se construisent ou d'équipements de ce type qui se construisent. Je pense que l'exonération pourrait vraiment être de droit et on vous demande de la prendre en compte. Nous, on souhaite cette exonération pour ce point-là.

Mme la PRESIDENTE. - Je comprends bien ce que vous êtes en train d'évoquer et sur les sujets d'exonérations on a eu un long débat entre nous. C'est un sujet important.

Nous, ce qui nous complique la tâche aujourd'hui, vous le comprenez bien, on n'a pas les chiffres.

Sur l'annonce, sur la perspective de, on peut avoir un accord de principe sur le fait d'exonérer mais nous n'avons aujourd'hui pas de chiffre.

Je ne souhaite absolument pas qu'on puisse dégrader la base de ce qui pourrait être le transfert de la taxe foncière. Sachant que je le rappelle ici, pour l'ensemble des départements, nous ne sommes pas favorables à cette suppression de la taxe foncière. Il en est ainsi. Ce sera dans la loi de finances. Parallèlement à cela, nous n'avons toujours pas réglé le problème des AIS dans leur globalité, je voudrais le souligner ici. Donc, on ne souhaite pas faire d'exonérations complémentaires sans avoir a minima une base. On nous parlerait de 20 000 ou 30 000 €, je n'en sais rien, mais là c'est quand même compliqué de pouvoir prendre une décision aujourd'hui sans avoir de référence.

Est-ce qu'on ne pourrait pas... Vous allez me dire : tu vas repousser les choses, je vois déjà ce que vous allez me dire... La question n'est pas là. La question est de voir avec quels éléments nous pourrions prendre cette délibération en commun sachant qu'il faut la prendre pour fin septembre, 1^{er} octobre donc on n'a pas de marge de manœuvre.

J'entends bien ce que vous me dites les collègues, qu'on renvoie la discussion, mais ce que demande le groupe minoritaire aujourd'hui, c'est qu'on fasse un vote sur leur demande concernant la division de ce point spécifique. Sur le reste du rapport, si j'ai bien compris, vous êtes d'accord.

M. NAPPEY. – Oui.

Mme la PRESIDENTE. – Mais vous souhaiteriez une exonération complémentaire concernant l'hydraulique en vertu des conditions et de l'environnement préjugé.

M. NAPPEY. – Oui.

Mme la PRESIDENTE. – Pardonnez-moi, on prend 5 minutes de suspension de séance pour voir si on peut répondre à la demande ou pas.

M. NAPPEY. – Très bien.

(La séance, suspendue à 12 h 11, est reprise à 12 h 19)

Mme la PRESIDENTE. – C'est peut-être un sujet que vous auriez pu aborder en commission me semble-t-il. Ce n'est pas un problème, on va trouver je pense la solution. Vous avez compris la position de la majorité sur le fait que nous n'avions pas les éléments et que nous ne voulons pas nous mettre en difficulté, nous tous, par rapport à cette problématique de la disparition de la taxe foncière.

Moyennant tout cela, il y a, me semble-t-il, peu de risques financiers énormes qu'il y ait un projet qui, s'il n'est pas encore en place aujourd'hui, puisse surgir dès l'année prochaine donc sur 2020.

Je vois que beaucoup de photos ont été prises de la part de la presse. Il n'y a pas eu de flottement de la majorité, simplement on échange entre nous et on est resté en séance. Je crois que c'est important.

Nous allons donner acte à la minorité que nous intégrons cette possibilité d'exonérations facultatives donc sur la loi de finances, créer une exonération facultative de la taxe foncier bâti pour les parties d'une installation électro-électrique destinées à la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique. Donc, nous réintégrons dans notre rapport cette demande et je vous propose, dans ce cadre-là, de voter moyennant l'ajout dans la délibération de ce paragraphe d'exonérations facultatives sur laquelle nous pouvons nous retrouver, de valider globalement la délibération avec l'ajustement proposé.

Martine.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente de cette prise en compte et dans ce cas nous voterons ce rapport avec vous.

Mme la PRESIDENTE. –Donc, ce n'était pas une frilosité, c'était simplement que nous aimons bien avoir les bases mais là au vu de l'étude un peu plus détaillée et de la discussion entre nous, il s'avère qu'on peut accéder à cette demande-là. Je crois que nous avons suffisamment partagé de rapports entre nous ce matin pour pouvoir être d'accord là-dessus. Donc, je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Avez-vous pu regarder la motion ? On va peut-être la lire. Denis.

M. LEROUX. –

Motion relative au projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le Doubs

« Le Ministère des Comptes publics a annoncé, au mois de juin dernier, un chantier concernant la réorganisation de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui compte aujourd'hui 3 600 points de contact au niveau national.

Précédemment, les Directeurs départementaux des Finances publiques avaient reçu, en décembre 2018, une note interne intitulée « Bâtir un nouveau réseau ». Cette note prévoit une réduction importante du réseau de proximité de la DGFIP avec, notamment, la suppression de trésoreries et le regroupement, d'ici à 2022, des services des impôts dédiés aux particuliers et aux entreprises.

Dans cette perspective, le Directeur départemental des finances publiques a adressé aux Maires, en juin 2019, une lettre d'information spéciale leur présentant la réforme à venir et proposant une concertation avec les élus locaux sur les futurs lieux d'implantations dans le Doubs.

Concrètement, ce projet prévoit la fermeture de 13 trésoreries sur les 19 existantes au 1^{er} semestre 2019 (sachant que la trésorerie de Saint-Hippolyte a fermé le 1^{er} septembre dernier). Seules 6 trésoreries subsisteraient, à savoir Besançon, Morteau, Ornans, Pontarlier, Sainte-Suzanne et Valdahon.

En cohérence avec le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) élaboré, en 2017, conjointement avec les services de l'Etat, les élus départementaux estiment indispensable de maintenir, dans la proximité, une mission de conseil aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

Ils attendent que cette exigence se concrétise dans le cadre de la mise en œuvre du réseau des Maisons France Service qui a vocation à remplacer les Maisons des Services au Public (MSAP) d'ici fin 2021.

Ils rappellent, à cet égard, que le Doubs est pionnier en la matière avec :

- Le dispositif « + de services au public » mis en œuvre dès 2010,
- Un réseau de MSAP constitué de 21 implantations physiques dont 7 sont d'ores et déjà en capacité d'obtenir le label France Service,
- Peu de cantons non couverts actuellement et plusieurs cantons disposant de plusieurs points de contact.

Ils demandent que, en concertation avec les collectivités, l'Etat labellise et complète le réseau des MSAP afin de couvrir l'ensemble des cantons, et que la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) y redéploie ses agents afin d'assurer une présence physique qualifiée, accessible et performante.

Ils estiment, en outre, opportun le maintien :

- D'un service de gestion comptable à Baume-les-Dames au profit du territoire correspondant au SCoT du Doubs central,
- D'un centre des impôts dédié aux entreprises sur le territoire du Haut-Doubs/Doubs Horloger, secteur économiquement très dynamique ».

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis.

Il y a au moins trois prises de parole. Comment faites-vous, le groupe ? On ne débat pas sur une motion. Il n'y a pas de débat sur une motion, je vous rappelle là pour le coup le règlement, que je ne connais pas par cœur mais au moins les fondamentaux.

Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente. Nous sommes en effet très soucieux de la proximité des services publics et ceux de la DGFIP en particulier, à la fois pour les collectivités mais aussi pour les usagers. A ce titre-là, cette motion nous semble convenir.

Faire une observation, un regret, on avait déjà des presciences par rapport à cela et on aurait pu aborder la question à la session précédente avec la présence du représentant de l'Etat dans nos murs. Je trouve un peu dommage qu'on ne l'ait pas abordée à ce moment-là.

Et puis, cette motion, simplement souligner qu'elle va bien aussi avec notre demande de subvention dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'inclusion numérique parce que je crois qu'on sent vraiment toute la nécessité qu'il y aura pour les habitants du département de pouvoir avoir accès au numérique avec des services qui seront sans doute moins proches, même si on fera tout pour qu'il y ait au moins, comme vous le disiez, une maison des services publics par canton.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Cela concerne la motion ? Philippe.

M. CLAUDEL. – Merci Mme la Présidente. Juste une interrogation sur la fermeture prévisionnelle, il est écrit « au premier semestre 2019 », je pense que c'est 2020 sinon on arrive après la guerre. C'est le quatrième paragraphe.

Mme la PRESIDENTE. – « Concrètement, ce projet prévoit la fermeture de 13 trésoreries sur les 19 existantes au 1^{er} semestre 2019... » 2020, oui.

M. CLAUDEL. – Oui sur les existantes.

Mme la PRESIDENTE. – « Concrètement, ce projet prévoit la fermeture de 13 trésoreries sur les 19 existantes... », il y en a 19 qui existent pour l'instant au 1^{er} semestre 2019. Dont acte.

M. CLAUDEL. – Oui existantes en 2019 on aurait dû écrire.

Mme la PRESIDENTE. – Sachant que sur celles-ci, une a déjà fermé, c'est celle de Saint-Hippolyte et cela au 1^{er} septembre. Mais pour l'instant, nous avons encore ce compte-là de trésoreries à la date où on émet la motion.

M. CLAUDEL. – Ça marche.

Le paragraphe suivant « estiment indispensables... », il me semble qu'il n'y a pas de « s » à indispensable.

Mme la PRESIDENTE. – Tout à fait.

Moyennant les remarques, je mets la motion aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous sommes au terme de notre matinée, une belle matinée de travail. On a eu des échanges peut-être un peu vifs mais dans la cordialité quand même ce matin et nous avons abordé beaucoup de sujets, que ce soient les collègues, que ce soient les services publics, que ce soit l'environnement, que ce soit le numérique, l'aménagement du territoire. En tout cas, on ne pourra pas dire que le Département n'avance pas, que le Département n'a pas de chef de file et qu'il n'y a pas de patron dans la maison. Vous avez bien voulu avec nous valider ces dossiers qui sont indispensables pour le devenir de notre Département.

Tout cela, au vu de nos échanges, me fait imaginer une belle séance non seulement pour les orientations budgétaires mais aussi pour le budget, mais c'est surtout au niveau des orientations budgétaires où là nous allons pouvoir mettre, non pas chiffrer mais en tout cas redonner pas un cap parce qu'il existe depuis cette fois-ci quelques années, il s'appelle C@P 25, et nous le tenons.

Et pour répondre quand même à quelques interrogations des uns et des autres, nous vous fournissons beaucoup de documents. Tout comme nous, il y a beaucoup de documents, peut-être une problématique de lecture et de temps pour lire tout cela. Mais sur bon nombre de vos questions, reprenez le document que vous aviez demandé et que je vous avais formulé concernant le bilan mi-mandat sur C@P 25. Vous avez beaucoup de choses qui sont évoquées dans ce document-là, vous l'aurez bien entendu aussi avant la session budgétaire pour tout ce qui s'est passé sur 2019.

Je vous le dis très sincèrement, ce qui compte pour nous c'est notre cap. Alors, oui, il y aura sans doute des petites divergences, c'est normal. Nous avons 2 groupes ici, peut-être plus je n'en sais rien mais en tout cas 2 qui sont annoncés dans cette Assemblée. Donc, continuons pour nos citoyens, pour nos territoires, de tenir le cap qui est le nôtre parce que les problèmes et les sujets qui sont à mener dans les années à venir seront des sujets fondamentaux pour les générations à venir. On a beaucoup insisté sur les collégiens, mais il faut penser aussi à toutes les personnes qui sont en activité, il faut penser aussi à tous nos seniors et je crois que vous ne serez pas déçus des propositions qui vous seront faites lors des orientations budgétaires et auxquelles vous avez participé notamment dans certaines commissions, avec les ateliers qui s'établissent dans les commissions. C'est une nouvelle méthodologie de faire. On ne regarde pas seulement des rapports, mais on porte à connaissance et on émet des avis et des propositions.

Je vous dis très simplement à cet après-midi pour notre Commission permanente.

Nous allons prendre le déjeuner ensemble.

J'ai eu des nouvelles de notre ami Alain LORIGUET. Il ne pourra pas nous rejoindre aujourd'hui. Donc, collectivement, nous avons une pensée pour lui. Je sais qu'il nous écoute, qu'il nous regarde. J'espère qu'il sera des nôtres la prochaine fois.

Je vous souhaite un bon appétit.

Gardons le cap qui est le nôtre et embarquons-nous bien au-delà de cette scelle de séance sur nos territoires pour faire valoir ce beau Département du Doubs.

Je vous remercie. On reprend à 14 h 30.

- La séance est levée à 12 h 30 -

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

Le Secrétaire de séance,



Thierry VERNIER